

Direction des finances

Réunion du 19 décembre 2019

N° 111

BUDGET PRIMITIF 2020

OBJET DE LA DEMANDE

S'inscrivant dans la continuité du débat d'orientations budgétaires tenu lors de l'Assemblée départementale du 14 novembre 2019, le rapport relatif au budget départemental pour 2020 a pour objet de prévoir les crédits budgétaires en recettes et d'autoriser les dépenses pour l'exercice tant pour le budget principal que les pour les budgets annexes.

Conformément à l'article L. 3312-1 du code général des collectivités territoriales, l'Assemblée départementale est seule compétente pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité. Le projet de budget du Département est préparé et présenté par le Président du conseil départemental qui est tenu de le communiquer aux membres du Conseil départemental avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen dudit budget.

Pour l'année 2020, j'ai souhaité que le rapport relatif au budget 2020, vous soit présenté dans le nouveau format qui a été déjà précédemment retenu pour le rapport d'orientations budgétaires 2020. Cette nouvelle édition vise à faciliter la lecture et mettre en exergue certains chiffres marquants afin d'informer aux mieux élus, partenaires extérieurs, contribuables et citoyens.

Aussi, le budget primitif 2020, objet du présent rapport et détaillé en annexe 1 est proposé à votre assemblée. Après la présentation synthétique des grands équilibres de l'exercice à venir, le rapport retrace la situation attendue des recettes pour 2020. Les engagements du Département au plus près des réalités territoriales sont détaillés en seconde partie. Enfin, le rapport précise la soutenabilité financière du budget primitif pour 2020.

Les annexes 2, 3 et 4 vous informent successivement de la programmation des travaux routiers et infrastructures routières, de la programmation des travaux prévus dans les collèges et enfin des conventions pluriannuelles du Département avec ses partenaires pour ses engagements au titre de l'exercice 2020.

• Présentation de la demande

Je vous demande de bien vouloir approuver ce projet de budget primitif 2020, établi :

- sans modifier les règles d'amortissement du patrimoine départemental ;

- en fixant au chapitre budgétaire le niveau de vote des crédits, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement, sans spécialisation d'article ;
- en substituant leur nouveau grade à celui détenu précédemment par les agents bénéficiaires d'un avancement ou d'une promotion durant l'année ;
- en autorisant le versement de la contribution au SDIS pour un montant de 15 625 000,00 € en fonctionnement et de 3 345 000,00 € en investissement, conformément à la convention Département-SDIS 2020-2022 ;
- en autorisant l'abandon de créance d'un montant de 15 000,00 € sur l'avance restante versée au Club sportif Charnay Basket Bourgogne Sud en 2017 ;
- en autorisant le versement de subventions de 1 000 000,00 € en fonctionnement et de 97 000,00 € en investissement au budget annexe Centre de Santé Départemental ;
- en autorisant les attributions de subventions prévues pour l'année 2020 par les conventions pluriannuelles décrites en annexe 4 ;
- en abondant sur provision un montant forfaitaire de 563 823,00 €, pour la dépréciation de l'actif circulant que représentent les titres non recouverts susceptibles d'être admis en non-valeur ainsi que les créances éteintes et les remises gracieuses au cours de l'exercice 2020 ;
- en autorisant la commission permanente à exécuter le budget 2020 dans la limite des crédits votés par chapitre.

Le Président,



BUDGET 2020

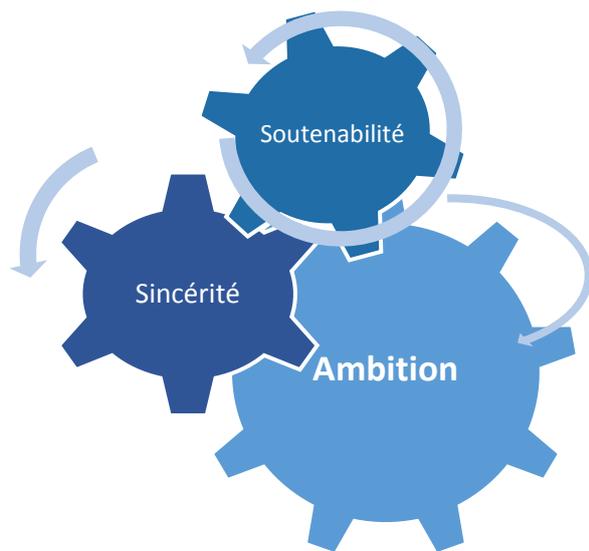
Département de Saône-et-Loire

SOMMAIRE DU RAPPORT

SOMMAIRE DU RAPPORT	2
LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2020	5
Caractéristiques du budget primitif 2020	5
Budget principal	5
Budget annexe du SPIC Très haut débit (THD)	6
Budget annexe du Centre de santé départemental (CSD)	6
Budget annexe « EHPAD de Mervans »	7
DES RECETTES PEU DYNAMIQUES EN 2020	8
Des recettes de fonctionnement moins dynamiques que lors de l'exercice précédent (548 M€)	8
Les recettes du budget principal	8
Les recettes des budgets annexes	12
Des recettes d'investissement stables en 2020 (34 M€)	13
Les recettes du budget principal	13
Les recettes du budget annexe du Très haut débit en hausse en 2020	14
DES ENGAGEMENTS FORTS AU PLUS PRES DES REALITES TERRITORIALES	15
LES SOLIDARITES HUMAINES	17
LES SOLIDARITES TERRITORIALES	29
LES MOYENS ALLOUES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES	38
LA SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2020	43

Le budget primitif 2020, objet du présent rapport et proposé à votre assemblée, est en cohérence avec les orientations budgétaires pluriannuelles débattues le 14 novembre dernier.

Le budget 2020 s'inscrit dans la continuité des principes de bonne gestion au service des Saône-et-Loiriens posés dès 2015 par l'actuelle majorité



Le budget qui vous est proposé est guidé par une exigence résolue de sincérité en recettes comme en dépenses au plus près de l'exécution prévisionnelle. Il porte également une exigence d'ambition avec un niveau d'investissement soutenu de 153 M€ et de soutenabilité pluriannuelle de nos équilibres financiers, sans augmentation de fiscalité et dans la pleine maîtrise de notre niveau d'endettement.

Je m'étais engagé à ne pas augmenter la fiscalité, je m'y suis tenu.

Nos dépenses de fonctionnement, et cela en conformité avec l'engagement contractualisé avec l'Etat depuis juin 2018, sont aussi pleinement maîtrisées.

Fiscalité

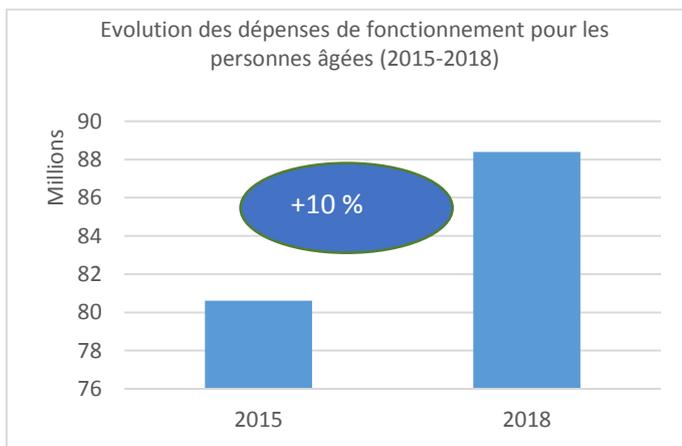
+0%

A mon arrivée à la présidence du Département l'audit financier que j'avais sollicité m'annonçait l'impasse budgétaire et financière à partir de 2016. Nous n'avons pu élaborer le budget 2016 qu'au prix d'efforts conséquents imposés tant à la collectivité qu'à ses partenaires. En 2017, le Département restait soumis à la pression de la diminution de sa recette de dotation de fonctionnement et s'est efforcé de poursuivre la consolidation financière entreprise l'année précédente.

Si l'Etat a stoppé sa pression sur la dotation de fonctionnement des collectivités locales en 2018, leur permettant de stabiliser leurs recettes, sa nouvelle Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 a instauré en lieu et place une limitation de l'évolution des dépenses de fonctionnement et des règles vertueuses quant à la maîtrise du besoin de financement des collectivités locales.

Avec l'amélioration de la santé financière, et en dépit de la contrainte nouvelle de la contractualisation, la majorité départementale a pu redonner la priorité au développement des politiques publiques, réengager son soutien financier auprès de ses partenaires et inventer une nouvelle politique pour répondre au besoin de santé médicale avec la création du Centre de santé départemental.

Ainsi, sur cette même trajectoire volontariste, les dépenses dédiées aux personnes âgées et en situation de handicap, premier poste de dépenses du Département, ont connu une augmentation grâce à la contractualisation avec les établissements, à l'augmentation des taux directeurs pour la reconduction des budgets et à la revalorisation du barème de l'APA à domicile. Au final, ces augmentations signifient une meilleure prise en charge, directe ou indirecte, de nos aînés et des personnes en situation de handicap.

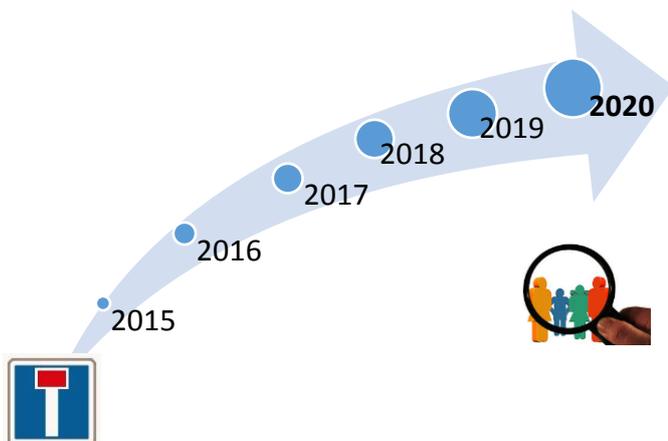


de non-respect, l'enjeu a été également de sécuriser la marge brute de fonctionnement, pour dégager l'épargne permettant de réaliser les investissements nécessaires pour le territoire départemental.

Notre action s'appuie sur des objectifs concrets :

- ✓ Mobiliser les ressources sur les politiques publiques prioritaires ;
- ✓ Utiliser les marges résiduelles pour améliorer la réponse aux besoins des citoyens et usagers ;
- ✓ Maintenir un fort niveau d'investissement pour répondre aux besoins du territoire ;
- ✓ Conserver une souplesse de réaction au regard des besoins du territoire et de la santé financière.

Outre la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement à 1,2 % par an par la loi et sanctionnée par une baisse des recettes en cas



LES GRANDS EQUILIBRES DU BUDGET PRIMITIF 2020

Depuis l'exercice 2019, la maquette budgétaire du Département se recentre autour du budget principal et des trois budgets annexes : le service public industriel et commercial (SPIC) du Réseau d'intérêt public Très Haut Débit, le service public administratif (SPA) du Centre de Santé départemental et le service public administratif (SPA) de l'EHPAD de Mervans.

Ce dernier perdure tant que l'avance d'emprunt accordée à la structure gestionnaire n'est pas intégralement remboursée (soit jusqu'à l'exercice 2041).

Le Département renforce son action au service des habitants

Caractéristiques du budget primitif 2020

Budget principal

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	166 198 913,00	11 126 037,01	177 324 950,00	105 117 443,00	72 207 507,00	177 324 950,00
Fonctionnement	478 788 720,00	70 581 470,00	549 370 190,00	539 870 190,00	9 500 000,00	549 370 190,00
Total	644 987 633,00	81 707 507,00	726 695 140,00	644 987 633,00	81 707 507,00	726 695 140,00

La section de fonctionnement atteint 549,4 M€, dont 478,8 M€ d'opérations réelles en dépenses, le reste étant constitué des opérations d'ordre, équilibrées de section à section.

La section d'investissement en réel s'élève à 166,2 M€, dont près de 112,8 M€ de dépenses investies directement pour le territoire de

Saône-et-Loire (soit les dépenses d'investissement hors remboursement de dette et mouvements financiers).

Budget annexe du SPIC Très haut débit (THD)

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	39 870 320,00	2 700 000,00	42 570 320,00	39 070 320,00	3 500 000,00	42 570 320,00
Fonctionnement	1 014 000,00	1 500 000,00	2 514 000,00	1 814 000,00	700 000,00	2 514 000,00
Total	40 884 320,00	4 200 000,00	45 084 320,00	40 884 320,00	4 200 000,00	45 084 320,00

Ce budget annexe, qui suit la nomenclature budgétaire et comptable des SPIC (M4), retrace les dépenses et recettes du portage des investissements des infrastructures du THD sur le territoire du Département.

Il intègre 39,9 M€ de dépenses réelles d'équipement dont 30 M€ de travaux et 9,9 M€

d'écritures comptables en vue d'effectuer le remboursement des 3 derniers EPCI ayant versé une avance au titre de la 1^{ère} phase de déploiement. En contrepartie sont prévues 6,5 M€ de recettes réelles d'investissement hors emprunts et avances en cours.

Budget annexe du Centre de santé départemental (CSD)

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	265 000,00	0,00	265 000,00	120 000,00	145 000,00	265 000,00
Fonctionnement	6 501 400,00	145 000,00	6 646 400,00	6 646 400,00	0,00	6 646 400,00
Total	6 766 400,00	145 000,00	6 911 400,00	6 766 400,00	145 000,00	6 911 400,00

Ce budget annexe retrace les flux nets induits par le Centre de santé géré par le Département. Il intègre des dépenses réelles

de fonctionnement à hauteur de 6,5 M€ et 6,6 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

Budget annexe « EHPAD de Mervans »

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	ORDRE	TOTAL	REELLES	ORDRE	TOTAL
Investissement	179 333,00	0,00	179 333,00	179 333,00	0,00	179 333,00
Fonctionnement	70 050,00	0,00	70 050,00	70 050,00	0,00	70 050,00
Total	249 383,00	0,00	249 383,00	249 383,00	0,00	249 383,00

Le budget annexe de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de Mervans, construit sous maîtrise d'ouvrage départementale, est appelé à perdurer tant que le capital emprunté pour réaliser l'opération ne sera pas amorti (prévu en 2041). Cet amortissement, et les

intérêts induits, font l'objet d'un remboursement intégral par l'établissement gestionnaire de l'équipement. Les crédits prévus n'ont pas d'autre objet que d'enregistrer l'exécution de ces flux.

DES RECETTES PEU DYNAMIQUES EN 2020

Des recettes de fonctionnement moins dynamiques que lors de l'exercice précédent (548 M€)

Les recettes réelles de fonctionnement devraient conserver une dynamique en 2020, bien que plus limitée qu'en 2019.

Sur le budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les budgets annexes du réseau d'initiative publique (RIP) Très haut débit (THD), du Centre

de santé départemental (CSD) et de l'EHPAD de Mervans, elles s'élèvent à 548,3 M€, soit une hausse totale de 7,4 M€ (+1,4%) par rapport aux prévisions de 2019.

Les recettes du budget principal

Sur le périmètre du budget principal, les recettes de fonctionnement devraient connaître une certaine hausse en 2020. Elles s'élèvent à 539,9 M€, soit une hausse de 6,2 M€ (+1,2%) par rapport au voté de la décision modificative de novembre 2019. Cette hausse est plus limitée que celle prévue en 2019 (+1,2% en 2020 contre +1,7% en 2019).

	Voté 2019	BP 2020	Evolution
Périmètre du budget principal	533,68	539,87	↗ 1,2%
731 - Impositions directes	177,89	182,06	↗ 2,3%
73111 - TFB (Taxe foncière sur les propriétés bâties)	124,88	126,50	↗ 1,3%
73112 - CVAE (Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises)	27,03	29,00	↗ 7,3%
73114 - IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau)	0,92	0,95	↗ 2,9%
73121 - FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)	11,13	11,13	→ -
73122 - Fonds de péréquation de CVAE	1,13	1,40	↗ 24,2%
73123 - Attributions de compensation CVAE	3,55	3,55	→ -
73125 - Frais TFB (dispositif de compensation péréquée)	9,02	9,26	↗ 2,6%
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés (dont rôles supplémentaires)	0,22	0,27	↗ 22,7%

	Voté 2019	BP 2020	Evolution
73 – Impôts et taxes	180,13	186,08	↗ 3,3%
7321 et 7322 - DMTO (Taxe départementale publicité foncière)	50,90	51,80	↗ 1,8%
73261 - Fonds péréquation des DMTO	8,03	8,50	↗ 5,9%
73262 - Fonds de solidarité des départements	3,57	3,56	→ -0,2%
7327 - Taxe d'aménagement	2,80	4,00	↗ 42,9%
7342 - TSCA (Taxe sur les conventions d'assurance)	75,34	78,79	↗ 4,6%
7351 - Taxe sur consommation finale électricité	6,20	6,20	→ -
7352 - TICPE (Taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques)	33,29	33,23	→ -0,2%
74 – Dotations, subventions et participations (et une partie 016/017)	152,04	152,86	↗ 0,5%
Compensations / dotations de l'Etat	99,31	99,31	→ -
7411, 74121 et 74123 - DGF (Dotation globale de fonctionnement)	83,30	83,30	→ -
7461 - DGD (Dotation générale de décentralisation)	3,38	3,38	→ -
74832 - DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle)	12,63	12,63	→ -
Compensations / dotations des dépenses sociales	39,65	39,12	↘ -1,3%
747811 - Dotation de la CNSA au titre de l'APA	29,12	28,45	↘ -2,3%
747812 - Dotation de la CNSA au titre de la PCH	5,34	5,34	→ -
747813 - Dotation de la CNSA au titre de la MDPH	0,64	0,65	↗ 1,4%
7478141 - Dotation de la CNSA part autonomie*	1,46	1,46	→ -
7478142 - Dotation de la CNSA part prévention*	0,66	0,66	→ -
74783 - Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (F.M.D.I.)	2,41	2,55	↗ 5,8%

✓ La fiscalité directe locale

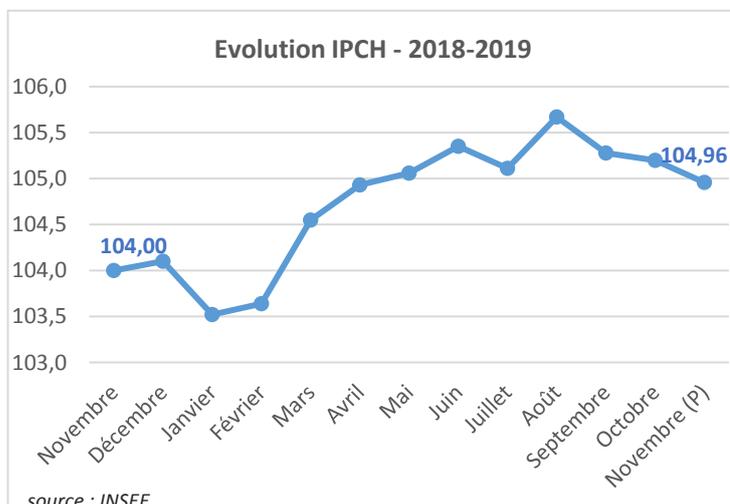
Une fiscalité directe portée par le dynamisme de la TFB et de la CVAE

Les recettes de la fiscalité directe augmenteraient de **3,7 M€ (+2,1%)**, portées essentiellement par des prévisions de hausse des produits de la **taxe sur le foncier bâti (+1,3% soit +1,6 M€)** et de la **CVAE (+7,3% soit +1,9 M€)**.

S'agissant de la taxe sur le foncier bâti, l'augmentation des produits prévue est liée à deux principaux facteurs :

- La **revalorisation forfaitaire** des valeurs locatives des locaux d'habitation, estimée à 0,9% selon l'évolution constatée de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) entre novembre 2018 et octobre 2019 (1,15%), et l'évolution prévue pour novembre 2019 (-0,23%).

Le gouvernement a en effet confirmé que seule la taxe d'habitation était concernée par l'article 5 du Projet de loi de finances (PLF) pour 2020 prévoyant un gel de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Par ailleurs, après examen du texte par l'Assemblée nationale, cet



article a été modifié et une revalorisation de ces valeurs locatives, fixée à 0,9%, est désormais intégrée.

- **L'évolution physique** des bases d'imposition, c'est-à-dire du nombre de propriétaires redevables de la TFB (+0,6%).

Le **taux d'imposition de 20,08 %** demeure inchangé en 2020.

Par ailleurs, après une année 2019 de relative stabilisation (+0,7%), les **produits de CVAE devraient être dynamiques en 2020**, selon les prévisions transmises par la DDFIP, s'appuyant sur les premiers acomptes de juin 2019 (+7,3%). Cette forte hausse est semblable à celle connue entre 2017 et 2018.

✓ La fiscalité indirecte

Une poursuite de la croissance des produits de TSCA et de DMTO en 2020

La **hausse de 5,9 M€ (+3,3%)** de la **fiscalité indirecte** est principalement liée à l'**augmentation des produits de TSCA**.

En effet, une hausse équivalente à celle de 2018 et à celle prévue en 2019 est projetée (+4,6% soit +3,4 M€).

Les **produits de DMTO devraient se maintenir en légère croissance** en 2020 (+1,8%, soit +0,9 M€), bien que moins importante que celles connues en 2018 (+2,1%) et 2019 (+4,7%), retraitées des régularisations des produits de 2017 perçus en 2018.

La hausse des produits de fiscalité indirecte est également liée à l'évolution prévue des produits de la **Taxe d'aménagement (+1,2 M€)**, liée à la progression des surfaces des locaux

industriels et commerciaux faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme en 2018-2019.

Enfin, l'attribution au titre du **fonds de péréquation des DMTO** devraient croître par rapport à 2019 (+0,5 M€, +6%) sous le double effet :

- D'une hausse de l'enveloppe nationale globale (+3%), liée à la mise en place d'un prélèvement globalisé sur le Fonds DMTO, le Fonds de solidarité et le Fonds de soutien interdépartemental qui fixe le montant de l'enveloppe de ce fonds à 702 M€ ;
- D'une augmentation de l'écart entre les produits de DMTO par habitant nationaux et ceux du Département en 2019.

✓ Les dotations et participations

Les dotations et participations sont en hausse de 0,8 M€ en 2019 (+0,5%), du fait d'une

augmentation de certaines participations aux actions du Département.

La DGF devrait globalement se maintenir en 2019, sous réserve de légères variations éventuelles liées à l'évolution de la population du Département (+/- 0,05 M€).

Tout comme la DCRTP, qui ne constitue pas, pour les Départements, une variable d'ajustement de l'Etat, comme cela fut le cas sur les 3 dernières années (PLF pour 2020).

En revanche, les dotations de la CNSA, compensant l'APA, sont globalement en baisse (-0,67 M€ soit -2,3%), du fait notamment d'un réajustement du calcul de la participation sur l'APA 2 en 2019 qui, pour le Département de Saône-et-Loire, aura ses conséquences dès 2020.

Les principales hausses de recettes



TFB +1,3%



CVAE +7,3%



TSCA +4,6%

Les recettes des budgets annexes

	Voté 2019	BP 2020		Evolution
Centre de santé départemental	5,58	6,65	↗	19,0%
<i>Actes médicaux</i>	3,04	4,22	↗	39,1%
<i>Subvention du Budget principal</i>	1,00	1,00	→	0,0%
<i>Autres recettes (assurance maladie, participation de l'ARS)</i>	1,55	1,42	↘	-8,1%
<i>RIP THD</i>	1,54	1,67	↗	8,3%

Les recettes de fonctionnement des budgets annexes seront en hausse en 2020. Les **recettes du Centre de santé départemental** devraient continuer leur croissance en 2020, en lien avec la poursuite de son développement. Le fonctionnement en année pleine de certaines antennes ou centres de santé et l'ouverture de nouvelles antennes permettront de percevoir de nouvelles recettes (+1 M€).

En particulier, les recettes liées aux **actes médicaux** devraient ainsi augmenter fortement de 1,2 M€, quand certaines subventions,

notamment perçues à l'ouverture des centres, diminueront (-0,1 M€).

La subvention du budget principal au CSD sera maintenue à 1 M€.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe du **Très haut débit** devraient également croître (+0,1 M€).

Le montant de la **redevance** devrait s'élever à près de 1,5 M€, correspondant à environ 10 000 prises, livrées à fin 2019 et au cours de l'année 2020.

Evolution des recettes des budgets annexes



CSD +1 M€



THD +0,1 M€

Des recettes d'investissement stables en 2020 (34 M€)

Les éléments ci-dessous sont présentés en recettes d'investissement « pures de l'exercice », c'est-à-dire :

- Sans les écritures de résultats (excédents de fonctionnement), qui seront intégrées au budget en cours d'année 2020 ;
- hors les prévisions d'emprunts, qui seront revues en cours d'année par l'intégration des écritures de résultat notamment.

Sur le périmètre du budget consolidé du Département, c'est-à-dire intégrant le budget principal et les budgets annexes, elles s'élèvent à 34 M€, soit en légère baisse par rapport aux prévisions de 2019 (-0,2 M€).

Les recettes du budget principal

Les recettes d'investissement prévues pour 2020 se maintiennent à un niveau semblable à celui de 2019.

	Voté 2019	BP 2020		Evolution
Périmètre du budget principal - dont :	22,34	22,36	→	0,1%
Recettes d'équipement	11,21	10,04	↘	-10,4%
13 - Subventions d'investissement	11,14	10,04	↘	-9,8%
204 - Subventions d'équipement	0,06	0,00	↘	-100,0%
Autres recettes d'équipement	0,01	0,00	↘	-100,0%
Recettes financières	11,13	12,32	↗	10,6%
10 - Dotations, fonds divers et réserves (dont FCTVA)	10,20	9,60	↘	-5,9%
27 - Autres immobilisations financières	0,29	0,77	↗	168,2%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,54	1,86	↗	246,9%
Opé. pour comptes de tiers	0,10	0,08	↘	-18,2%

Des recettes perçues au titre du FCTVA en diminution

Le montant de Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), inscrit au projet de BP 2020, correspond au reversement par l'Etat de la TVA payée sur les dépenses

d'investissement réalisées en 2019 éligibles. Il est estimé à 9,6 M€, en baisse par rapport aux exercices précédents en raison notamment d'un niveau de dépenses éligibles moindre sur 2020.

Notons que la mesure d'automatisation du calcul du FCTVA initialement prévu pour 2020, est de nouveau repoussée à 2021 par le PLF.

Les produits de la DSID maintenus à leur niveau de 2019

La dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID), remplaçant la dotation globale d'équipement (DGE) depuis 2019, serait quant à elle **maintenue à 1,4 M€**. Pour rappel, elle est composée de deux parts :

- Une première part attribuée par le Préfet de Région sous forme de subventions d'investissement dans les domaines jugés prioritaires au niveau local (env. 0,8 M€ pour le département de Saône-et-Loire);
- La seconde part répartie au bénéfice des départements, proportionnellement à l'insuffisance de leur potentiel fiscal

(env. 0,6 M€ pour le Département de Saône et Loire).

La **Dotations Départementales d'Équipement des Collèges (DDEC) est gelée** ; son montant s'établit donc, comme en 2019, à 2,6 M€.

Les autres recettes du département prévues en investissement sont en légère hausse par rapport à 2019 : **8,5 M€, soit +0,4 M€ (+4,4%)**. Elles intègrent notamment le produit de la vente du bâtiment de la visitation.

Les recettes du budget annexe du Très haut débit en hausse en 2020

	Voté 2019	BP 2020		Evolution
RIP THD	0,96	11,44	↗	1086%
<i>FEDER</i>	<i>0,95</i>	<i>4,00</i>	<i>↗</i>	<i>320%</i>
<i>FSN</i>	<i>0,00</i>	<i>2,50</i>	<i>↗</i>	<i>-</i>
<i>Ecriture de remboursement à 3 EPCI</i>	<i>0,00</i>	<i>4,94</i>	<i>↗</i>	<i>-</i>

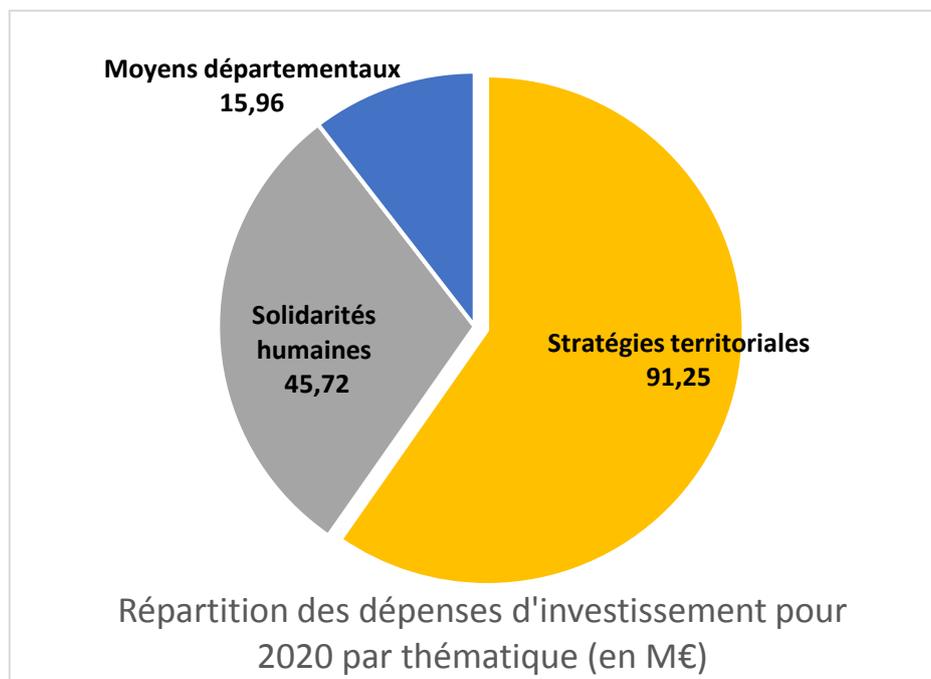
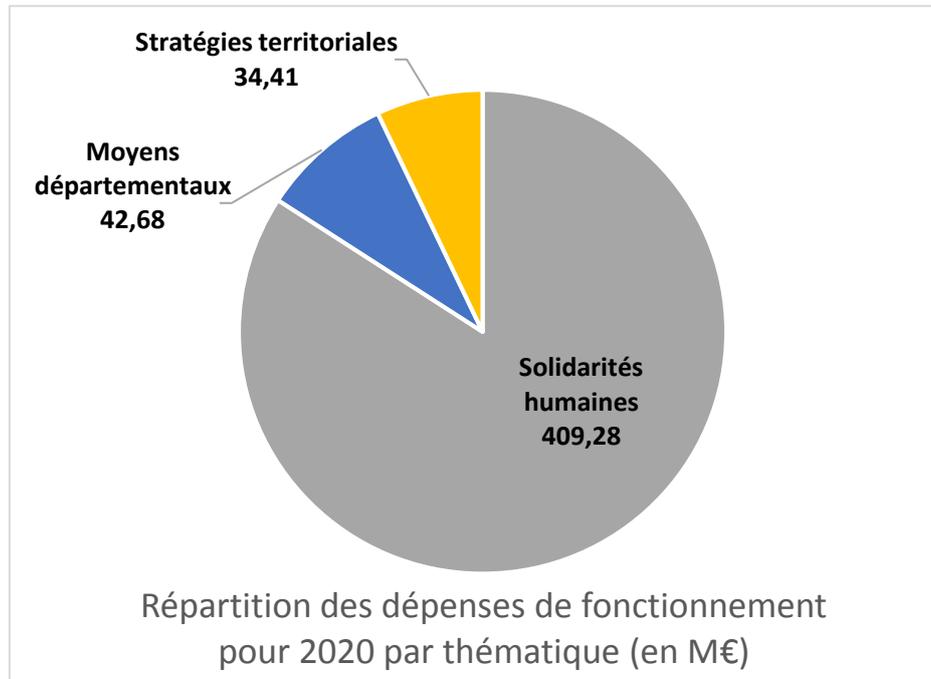
Les recettes d'investissement, liées au déploiement du **réseau fibre, devraient augmenter en 2020** par rapport à 2019.

En effet, hors écritures comptables liées au remboursement des derniers EPCI sur 2020, apparaissant en doublon en dépenses et recettes, elles devraient être de **6,5 M€, soit une augmentation de 5,5 M€**.

Elles se composent de **subventions du Fonds européen de développement régional (FEDER) de 4 M€**, dont environ 2 M€ s'appuient sur des dossiers de travaux et d'études déposés en septembre 2019.

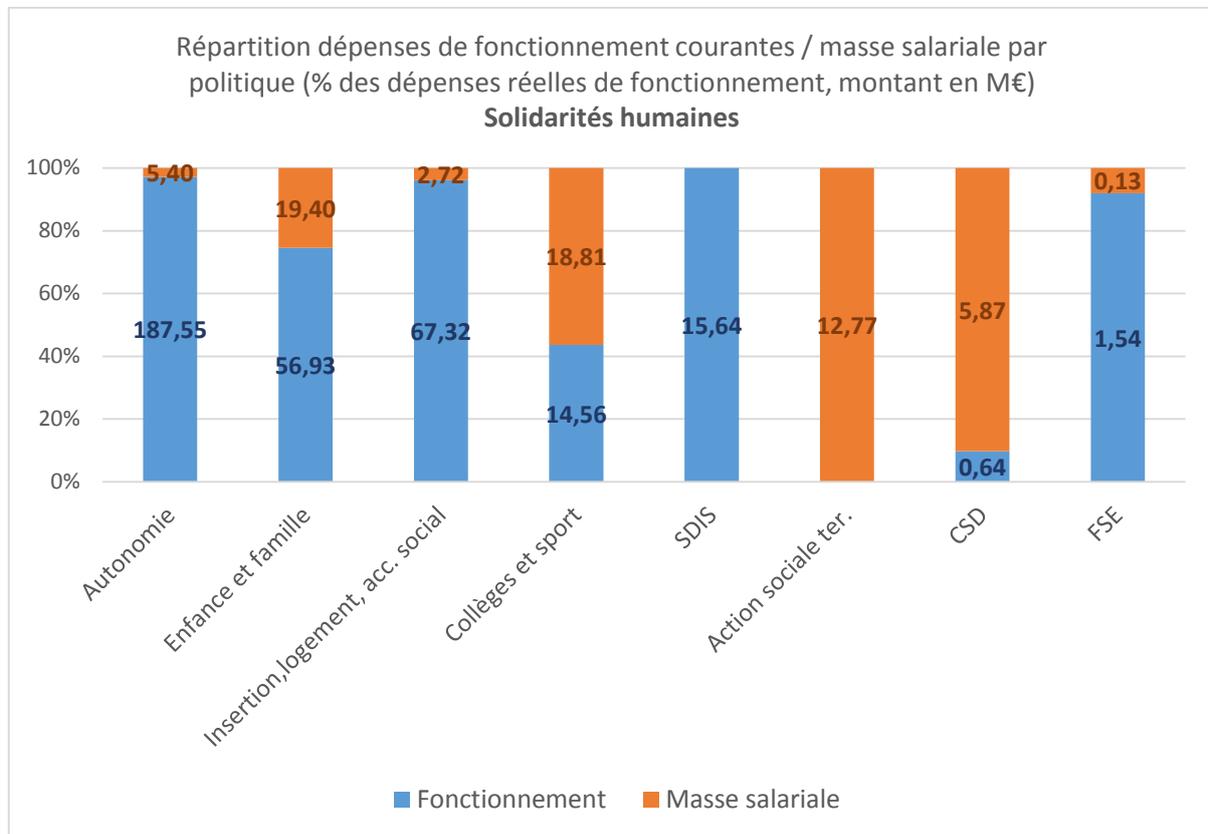
Mais aussi d'une **subvention de 2,5 M€ du Fonds national pour la société numérique (FSN)** liée à l'avancement des travaux en 2019 et prévisionnel en début d'année 2020.

DES ENGAGEMENTS FORTS AU PLUS PRES DES REALITES TERRITORIALES



(en M€)	Investissement	Fonctionnement (hors masse salariale)	Masse salariale	Total Fonctionnement	Total
Solidarités humaines	45,72	344,18	65,11	409,28	455,01
dont Autonomie	11,86	187,55	5,40	192,96	204,82
dont Insertion, logement, accompagnement social	5,58	67,32	2,72	70,04	75,62
dont Enfance et famille	0,13	56,93	19,40	76,33	76,46
dont Collèges et sport	24,54	14,56	18,81	33,37	57,91
dont Centre de santé départemental	0,27	0,64	5,87	6,50	6,77
dont FSE	-	1,54	0,13	1,67	1,67
dont SDIS	3,35	15,64	-	15,64	18,98
Dont Action sociale territoriale	-	-	12,77	12,77	12,77
Stratégies territoriales	91,25	12,56	21,85	34,41	125,66
dont Infrastructures et mobilité	37,56	4,73	14,81	19,55	57,11
dont Aides aux territoires de la Saône- et-Loire	10,71	1,20	1,46	2,65	13,36
dont THD	39,87	0,46	0,55	1,01	40,88
dont aide au cadre de vie à l'attractivité de la Saône-et-Loire	0,76	1,67	-	1,67	2,42
dont Soutien à une agriculture performante	0,92	1,46	1,35	2,81	3,73
dont Nouvelle ambition culturelle	1,43	3,04	3,68	6,72	8,15
Moyens départementaux	15,96	28,17	14,52	42,68	58,65
dont Finances (<i>hors dépenses d'investissement liées à la dette</i>)	0,50	9,60	0,88	10,48	10,98
dont Ressources humaines	0,01	7,83	3,30	11,13	11,14
dont Autres moyens	15,46	10,73	10,34	21,07	36,53
Totaux	152,93	384,91	101,47	486,37	639,31

LES SOLIDARITES HUMAINES



*Action sociale territorialisée : ensemble des agents polyvalents sur les territoires en charge de l'action sociale dans les différents domaines de l'autonomie, de la protection de l'enfance, de l'insertion et du logement (notamment Maisons Départementales de l'Autonomie et Maisons Départementales des Solidarités)

** La masse salariale de la Direction de l'Enfance et de la Famille intègre la rémunération des assistants familiaux de l'aide sociale à l'enfance (10 M€)

✓ Autonomie

Avec près de 187,6 M€ (hors masse salariale) consacrés en 2020 à la politique en faveur de l'autonomie, le Département confirme la priorité accordée à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap. La trajectoire financière s'appuie sur les axes du schéma départemental autonomie : accompagnement des parcours de vie, offre médico-sociale accessible en appui et en relai du milieu ordinaire de vie, notamment. Dans la

continuité de ces orientations, le plan Solidarités 2020, validé par l'Assemblée départementale lors de sa séance du 26 juin 2018 structure la manière dont le Département entend délivrer ses services et ses prestations auprès de ces publics.

Au sein des 187,6 M€ alloués, 94 M€ seront mobilisés pour les politiques à destination des personnes handicapées. L'aide sociale à l'hébergement (ASH) constitue la majeure partie de ces crédits (70,7 M€ dont 64,3 M€ pour les établissements et services PH et 6,4 M€ pour les établissements PA). Les

prestations individuelles représentent 18,3 M€. Enfin, le soutien à la Maison départementale des personnes handicapées atteint 0,9 M€, permettant de consolider l'organisation autour de l'individualisation des parcours et de la réduction des délais de traitement des demandes, objectifs soutenus par la mise en œuvre d'un nouveau système d'informations.

Les politiques en faveur des personnes âgées seront créditées quant à elles de 93,8 M€. Les dépenses d'APA constituent la majeure partie de ces crédits (77,7 M€). L'aide sociale à l'hébergement (ASH) représente 11,4 M€.

La progression des dépenses de fonctionnement de près de 5,5 M€ par rapport au budget 2019 (décisions modificatives incluses) et l'inscription d'un peu plus de 9,8 M€ de crédits de paiement en investissement permettent au Département de:

- renforcer les leviers du maintien à domicile ou dans le milieu ordinaire de vie en particulier au travers des prestations universelles, l'APA (+1,7 M€) et la PCH (+0,4 M€).

L'objectif est notamment d'améliorer l'accessibilité à l'aide humaine pour les personnes âgées dépendantes, bénéficiaires de l'aide personnalisée à l'autonomie (APA), qui souhaitent rester à domicile. Ainsi le budget primitif intègre une revalorisation de l'heure d'intervention d'un service d'aide à domicile prestataire de 40 centimes à compter du 1er novembre pour les bénéficiaires dont le revenu est supérieur à 800 euros. Avec cette évolution, l'objectif d'un tarif cible unique de 20,50 € pour tous les bénéficiaires quel que soit leur revenu sera atteint.

Le secteur de l'aide à domicile au cœur de ce système sera particulièrement mobilisé en 2020 afin d'engager des évolutions

structurelles autour de modalités de financement renouvelées. L'expérimentation à mener à ce sujet avec l'Etat devra permettre d'assurer l'accessibilité financière et géographique des services pour les bénéficiaires, une plus grande équité de traitement, de rendre l'offre plus lisible, d'assurer une meilleure transparence tarifaire, et enfin de mieux maîtriser les restes à charges pour les usagers.

Par ailleurs, permettre des projets de vie à domicile pour les personnes en situation de handicap constitue également une priorité portée au travers de la progression des crédits dédiés à la Prestation de compensation du handicap (15,7 M€, + 0,4 M€). Les moyens consacrés aux transports des élèves handicapés (3,4 M€) s'inscrivent dans un contexte d'accélération de la scolarisation en milieu ordinaire porté fortement au plan national et d'exécution du marché renouvelé avec les transporteurs.

De manière transversale, le soutien au domicile comme choix de vie des personnes âgées ou en situation de handicap se traduit par une enveloppe de crédits à hauteur 62,2 M€.

- accompagner l'évolution des structures médico-sociales. Une attention particulière est portée à la pérennité des missions assurées par les structures et à leur capacité d'adaptation aux besoins évolutifs des personnes qu'elles accompagnent : le taux de reconduction des budgets pour 2020 est ainsi valorisé à 0,8% pour le champ du handicap et à 1% pour les EHPAD.

Le soutien aux opérations d'investissement mises en œuvre par les structures s'élèvera en 2020 à 8,3 M€ en investissement (hors construction de l'EHPAD de Viré).

Les évolutions structurelles de l'offre sont portées dans le cadre d'une politique

contractuelle et d'appels à projet qui permet d'optimiser les investissements, de décroiser les approches services/établissements et de répondre à l'évolution des besoins des populations (accueil familial notamment). Au-delà des évolutions du secteur médico-social, le développement d'une offre alternative à l'hébergement en institutions spécialisées, tant pour les personnes âgées que pour les personnes en situation de handicap, se concrétisera en 2020. La mobilisation des partenariats autour de dynamiques d'inclusion autour de l'habitat seront soutenues par une aide à l'ingénierie de projets, le développement du numérique et des usages de la domotique pour le maintien à domicile, et la mutualisation des prestations universelles.

De plus, en 2020 la construction de l'EHPAD de Viré-en-Mâconnais sera terminée. Une avance de trésorerie sera versée pour un montant de 1,4 M€ afin de financer les équipements et les charges d'exploitation anticipées. Ce sont 90 places supplémentaires qui seront accessibles à l'ouverture de la structure sur le bassin de vie.

Il s'agit aussi de développer l'offre d'accueil familial pour personnes âgées ou handicapées et de soutenir la mise en œuvre d'une nouvelle modalité de gestion de cette activité à travers des aides spécifiques au démarrage d'un nouveau service d'accueil familial permettant le salariat des accueillants : aide à la mise en place du service (0,04 M€).

- d'approfondir le déploiement d'une politique de prévention de la perte d'autonomie au travers de la Conférence des financeurs. En 2020, le renforcement de la coordination entre les financeurs des actions de prévention sera élargi à la question de l'aide aux aidants. Le financement du forfait en résidence autonomie, d'aides techniques individuelles, des actions de prévention mises en œuvre par les SAAD et SPASAD et des autres

actions collectives de prévention sera poursuivi via les concours versés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (2,1 M€)

✓ Insertion et logement 🙌 🏠

Logement et habitat

Au total, 8,3 M€ seront consacrés à la politique du logement et de l'habitat en 2020.

Les objectifs de cette politique s'inscrivent dans le cadre du Plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2018-2022, qui vise une réforme structurelle de la politique de l'hébergement et de l'accès au logement autour de 5 priorités: la production et la mobilisation de logements abordables, l'accélération de l'accès au logement, l'accompagnement des personnes, la prévention des ruptures et la mobilisation des acteurs et des territoires.

A cet effet, le Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2022 prévoit de soutenir une offre de logements sociaux et adaptés aux besoins des publics, en adéquation avec le contexte socio-économique des territoires, et de faciliter l'accès et le maintien dans le logement de ménages en difficulté dans une logique de prévention.

Plusieurs dispositifs concourent à la réalisation de ces objectifs :

- dans le cadre de la nouvelle convention de partenariat 2020-2022, **le Département renforce son soutien financier à l'OPAC Saône-et-Loire, premier bailleur social du département à hauteur de 3,7 M€ dès 2020** pour mettre en œuvre :

- une politique patrimoniale de qualité pour mieux répondre aux attentes de la population et en développant une offre de

logements adaptée au vieillissement des locataires, et aux besoins des jeunes ;

- une politique sociale répondant aux attentes des publics les plus fragiles.

- l'intervention du Département en faveur du logement social se traduit également par l'aide apportée à un autre bailleur social présent sur le territoire Mâconnais-Tournaigeois, Mâcon Habitat pour financer les opérations visant à installer des ascenseurs sur la totalité de son parc de logements ;

- le Département participe à la nouvelle politique de rénovation urbaine pour les années 2020 à 2025. En effet, un budget de 5 M€ est prévu pour contribuer aux projets de rénovation urbaine. Deux agglomérations lancent des projets en partenariat avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) Mâcon Beaujolais Agglomération et la Communauté urbaine le Creusot-Montceau. L'implication du Département vise à favoriser l'accès de tous à un logement digne et abordable et à réduire les écarts de développement entre les quartiers prioritaires de la ville et les autres territoires dans un objectif de mixité sociale ;

- le partenariat avec la SCIC Demeures ACCESS permet également de développer l'offre de logements au sein du département. Il contribue ainsi à l'attractivité résidentielle et économique de la Saône-et-Loire ;

- enfin, le budget du FSL, levier majeur du PDALHPD, est consolidé pour répondre aux enjeux du nouveau règlement intérieur dont les mesures phare sont le relèvement du quotient familial et l'augmentation du niveau d'intervention pour faciliter l'accès et le maintien dans le logement des publics en difficulté financière et ouvrir le Fonds aux

propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.

La politique d'insertion et le Revenu de solidarité active (RSA)

Au total, 63,85 M€ seront consacrés à la politique d'insertion en 2020 dont 60,05 M€ au titre du RSA

La politique d'insertion départementale s'est fortement dynamisée sous l'égide du Pacte territorial d'insertion (PTI) 2017-2020, avec de nombreuses actions opérationnelles déclinées telles que :

- la mobilisation du Fonds d'aide aux jeunes en difficulté (FAJD) pour une réponse plus en adéquation avec les besoins repérés des jeunes ;
- la mise en place d'un partenariat conventionnel entre le Département, les Associations intermédiaires de Saône-et-Loire et l'Union départementale des associations intermédiaires (UDAI) portant sur la mise à disposition de personnels dans les collèges ;
- la mise en œuvre d'un processus bâtiment pour une meilleure connaissance et reconnaissance de la filière bâtiment tant pour les publics en insertion qu'en direction des jeunes, afin de développer le recrutement sur ces métiers en tension ;
- la construction d'un processus permettant une orientation plus rapide des nouveaux bénéficiaires du RSA et ainsi offrir la mise en place d'un accompagnement adapté au plus près de l'entrée dans le dispositif ;
- des outils communs à l'ensemble des partenaires en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA afin d'installer une

cohérence de parcours et un partage de connaissances entre les professionnels ;

- la densification de l'offre d'accompagnement avec de nouvelles modalités d'intervention (plateforme parrainage et bénévolat, clauses d'insertion...);

- le déploiement du dispositif « Opportunités d'emploi » : mise en place de circuits courts entre les publics BRSA à la recherche d'un emploi et les employeurs locaux.

Certaines de ces actions ont été intégrées au Programme départemental de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Le soutien aux Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

Le développement de l'Insertion par l'activité économique (IAE) est un axe central de la Stratégie nationale de la lutte contre pauvreté. L'émergence de nouveaux projets et le développement de l'activité des structures existantes nécessitent de reconduire, à la hausse, l'intervention du Département. Le rôle de ces acteurs de terrain dans l'insertion des publics, et donc le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, est primordial et justifie l'engagement financier du Département :

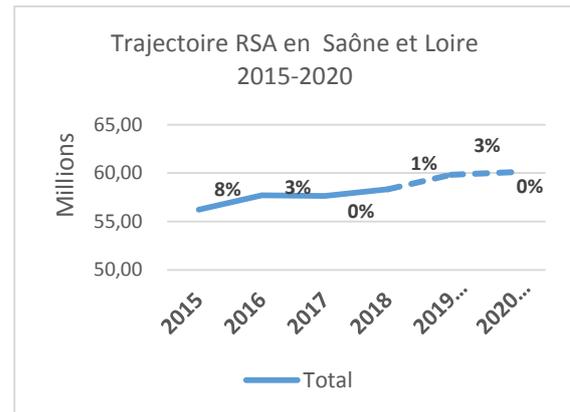
- 778 000 € au titre du cofinancement des Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)
- 1 185 120 € au titre de l'aide au fonctionnement (+ 9.3 % par rapport à 2019)

Dans le cadre stratégique national actuel, il s'agit de dépenses qui connaîtront des évolutions à la hausse et qui nécessiteront des ajustements réguliers.

Le Revenu de solidarité active (RSA)

Pour l'année 2020, le montant inscrit au titre de l'allocation RSA s'élève à 60,05 M€. Le coût du RSA tend aujourd'hui à se stabiliser.

Cette prévision reste prudente compte tenu des difficultés d'anticipation des dépenses de RSA. Certains paramètres de la dépense demeurent difficilement maîtrisables : l'évolution de la structure des foyers, le niveau de ressources ou encore le contexte local de l'emploi.



✓ Enfance et Famille

Le Département destine, en 2020, 66,9 M€ aux politiques en faveur de l'enfance et de la famille (y compris rémunération des assistants familiaux, soit 10 M€), soit un budget en augmentation de près de 2,1 M€ par rapport au BP 2019.

La ventilation du budget 2019 enfance - famille se répartit entre deux grands blocs de dépenses : « prévention et protection maternelle et infantile (PMI) » et « prévention et protection de l'enfance » :

La caractérisation de la dépense départementale dans les domaines de l'enfance et des familles résulte des modes de gestion choisis pour la mise en œuvre des politiques publiques :

- en matière de prévention et de PMI, les interventions reposent essentiellement et directement sur les services départementaux (médecins, sages-femmes, cadres de santé,

puéricultrices, etc., soit 82 agents), marginalement sur des subventions à des tiers. A noter, dans le cadre de la création du Centre de santé départemental, parmi les missions de service public qu'il exerce sur les compétences départementales, celle de prévention et de PMI feront partie de celles qui seront développées et augmentées.

- en matière de prévention et protection de l'enfance (53,7 M€), les modalités d'interventions sont de plusieurs types :

- des actions à domicile (assurées par les services territorialisés du Département s'agissant de l'AED et par des structures autorisées, tarifées et contrôlées par ce dernier s'agissant des TISF et de l'AEMO) ;
- des actions de prise en charge totale d'enfants confiés (48,4 M€), faisant appels aux établissements et services autorisés, aux agents du sièges du Département (pilotage et coordination, tarification, exécution budgétaire, outillage et ressources, accueil familial, etc.), et aux agents des territoires d'action sociale (décisions individuelles, suivi socio-éducatif) ;
- enfin, le traitement des informations préoccupantes au plan départemental assuré par la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) et local (équipes pluridisciplinaires sur les territoires d'action sociale (TAS)) s'appuie sur les ressources humaines du Département.

Le budget 2020 intègre les nouveaux enjeux de la protection de l'enfance tels qu'issus notamment de la loi du 14 mars 2016 et des récentes orientations du Pacte pour l'Enfance, dans un contexte d'arrivées toujours très soutenues de jeunes se présentant comme MNA.

Les principales orientations en dépense du budget 2020 concernent ainsi l'accueil des enfants confiés et la prévention.

La politique départementale d'accueil des enfants confiés

En 2020, 1,1 M€ supplémentaires seront consacrés à l'accueil des enfants confiés avec le souci tout à la fois d'augmenter les capacités d'accueil mais également de diversifier les modes de prise en charge.

Dans cette perspective le budget consacré à l'accueil prévoit notamment :

- La création de places en pouponnières pour faire face à une problématique récurrente de manque de places sur cette petite tranche d'âge et ainsi sécuriser l'accueil des plus vulnérables (250 000 €) ;
- L'élargissement de l'offre en placement à domicile ;
- la poursuite de la politique volontariste du Département en matière de recrutement d'assistants familiaux qui commence à porter ses fruits après 3 années soutenues de mise en œuvre ;
- Le financement de nouvelles places MNA (une cinquantaine de places en insertion) pour faire face à un flux d'arrivées toujours très soutenu ;
- Le déploiement d'une équipe mobile pluridisciplinaire cofinancée par le Département et l'ARS pour mieux prendre en charge les enfants en situation de handicap (150 000 €).

La politique de prévention de l'enfance et des familles

Sur ce volet, le budget prévoit pour 2020 :

- la mise en œuvre du nouveau schéma des services aux familles ;
- Un travail sur le réinvestissement de l'intervention à domicile en PMI, dans le cadre des orientations du pacte pour l'enfance ;
- L'engagement du Département dans une réflexion d'ensemble sur les dispositifs de

prévention en protection de l'enfance (Prévention spécialisée, TISF, AED et AEMO).

✓ Collèges

Le budget total consacré aux collèges s'élève à 34,6 M€ dont 23,4 M€ sont affectés à l'investissement, répartis entre 19,2 M€ pour les travaux, 3,9 M€ pour les équipements (achat mobiliers, équipements informatiques et numériques, matériels de cuisine, etc.) et 0,3 M€ pour le soutien à l'investissement auprès des collèges privés.

En investissement, des opérations importantes démarreront concernant la **restructuration du collège Vivant Denon de Saint-Marcel pour 8,0 M€**, de celui de **Saint-Germain du Bois pour 5,7 M€** ou la **demi-pension de Maurice Schumann à Mâcon pour 1 M€**. Les travaux de rénovation du collège Pasteur de Mâcon se poursuivent et mobiliseront près de 2,8 M€, tandis qu'au collège Pierre Vaux à Pierre de Bresse 1,7 M€ seront affectés à des opérations de maîtrise de l'énergie.

Le budget de fonctionnement des collèges ainsi que les actions éducatives dans les collèges s'élèvent à 12,5 M€. Il se caractérise par une stabilisation de la dotation de fonctionnement des collèges (à périmètre constant) et par la prise en charge directe par le Département des dépenses de téléphonie, de gaz et d'électricité de la majorité des collèges.

À la rentrée 2019, 47 collèges ont bénéficié de la distribution de 7805 tablettes

Outre la dotation, sont prévus les moyens d'entretien courant, versés aux collèges en plus de la dotation de fonctionnement. A ce titre, 95 000 € sont réservés pour les collèges choisissant de réaliser des travaux en régie ; de

la même façon, une enveloppe de 85 000 € permettra au Département de prendre en charge directement les réparations les plus conséquentes du matériel, en particulier le matériel de cuisine.

A cela s'ajoutent des dépenses de fonctionnement destinées à permettre l'entretien et la maintenance des locaux et des installations et à répondre aux urgences (0,8 M€).

Afin d'améliorer les conditions de travail, 0,5 M€ permettront de doter de matériels ergonomiques les agents d'entretien des collèges

Le Département s'engage, en outre, en faveur des agents. Dans le cadre du déploiement du référentiel de bonnes pratiques en matière d'hygiène et de propreté, 0,5 M€ seront consacrés à la mise à disposition des agents d'entretien des collèges de matériels plus ergonomiques. Cette action a pour finalité d'harmoniser les pratiques au sein des collèges et d'agir en matière de prévention sur la santé des agents.

Le soutien à la plateforme Agrilocal augmente de 17 000 € à 25 000 € et reste axé sur l'équipement du service de restauration. Ainsi les circuits courts et l'agriculture de Saône-et-Loire sont favorisés en améliorant la qualité de produits servis aux enfants et les outils de travail des agents de restauration.

Budget 2020

Des engagements forts au service des Saône-et-Loiriens, au plus près des réalités territoriales

✓ Sport et Jeunesse

Le budget dédié au sport et aux activités parascolaires (2,4 M€) se caractérise par la structuration suivante.

Le budget des sports est porté à 2 M€ en 2020.

+ 1 M€ pour le fonctionnement de la politique sportive en 2020

L'augmentation de 1 M€ du budget de fonctionnement s'inscrit dans la nouvelle politique sportive définie en 2017. Elle permettra d'accompagner un nombre accru de clubs, d'écoles de sports et de comités départementaux.

De nouveaux dispositifs sont créés pour aider les sportifs individuels et aider le salariat et le bénévolat au sein des structures sportives.

Dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024 et afin de soutenir le partenariat avec cinq villes du Département, regroupées sous le label *Terre de jeux*, un budget de 2 M€ dans le cadre d'une autorisation de programme 2020/2021 est prévu pour aider ces collectivités à améliorer leurs équipements sportifs afin d'accueillir des délégations étrangères.

En outre, 40 000 € supplémentaires sont dégagés pour aider les associations à s'équiper en matériel handisport.

Le fonds départemental d'aide à la vie associative locale est quant à lui doté à hauteur de 0,13 M€.

La préservation du partenariat avec les mouvements d'éducation populaire pour construire des projets en lien avec les priorités d'action départementale auprès des publics collégiens et autres publics jeunes (actions d'éducation aux médias, à la citoyenneté...) est

assurée. Les subventions allouées aux mouvements de jeunesse, représenteront 0,2 M€ en 2020.

✓ Protection civile

Près de 19 M€ accordés par le Département aux services de secours et à la protection civile

L'année 2020 sera la première année de mise en œuvre de la nouvelle convention pluriannuelle entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Département.

Le Département soutient la stratégie opérationnelle du SDIS 71 définie par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) approuvé pour la période 2019-2024 par arrêté préfectoral n° SDIS 19-195 du 14 juin 2019 après avis de l'Assemblée départementale du 14 mars 2019. Le schéma a pour axe principal la préservation de la capacité opérationnelle du SDIS 71, en agissant principalement sur la charge opérationnelle en se recentrant sur son cœur de métier, le « secours d'urgence », et sur sa ressource humaine, dans un esprit de "juste secours".

Si le SDIS 71 a pu diminuer ses charges à caractère général de 4 % lors de la précédente convention, le redimensionnement des effectifs et des équipements engendre des dépenses incompressibles de fonctionnement qui impactent de 2,8% les charges à caractère général.

En matière d'investissement, le SDIS 71 poursuit sa politique d'aménagement du territoire et de modernisation de son patrimoine immobilier et se dote

d'infrastructures immobilières de qualité, pour une dépense de 3,4 M€ sur la durée de la convention. Il optimise et renouvelle son parc véhicules en l'adaptant aux nouveaux besoins, avec des plans d'équipement en véhicules qui s'élèveront à 1,9 M€ par an.

Le Département apporte son soutien financier par le versement de quatre participations distinctes qui permettent au SDIS 71 de s'adapter aux évolutions décrites :

- une participation annuelle de "continuité de service" de 15,6 M€ en section de fonctionnement, destinée à couvrir en partie les charges récurrentes du SDIS 71 et lui permettant d'atteindre l'équilibre budgétaire, malgré l'évolution de ses charges à caractère général et de ses charges de personnel ;
- une subvention en annuité, par laquelle le Département supporte in fine les échéances des emprunts immobiliers concernant les programmes structurants IMMO I et II. Elle sera de 0,9 M€ en 2020 ;
- une subvention annuelle d'équipement, en section d'investissement et selon les capacités du Département, permettant de concourir directement aux besoins de financement du SDIS 71 liés au plan immobilier en cours (plan IMMO III). Elle sera de 1,7 M€ en 2020 ;
- une subvention annuelle d'équipement autres permettant d'assurer la continuité de service en section d'investissement (véhicules, habillement, matériel de secours, informatique, transmission...) et ainsi d'équilibrer la section. Elle sera de 0,6 M€ en 2020.

✓ Centre de santé départemental

*Le Centre de santé départemental est aujourd'hui articulé autour de **5 implantations territoriales** - Autun, Chalon-sur-Saône, Digoin, Mâcon, Montceau- et **19 antennes***

En 2019, le centre de santé a ouvert un centre territorial à Mâcon qui vient compléter la couverture du département.

Ce modèle de centre de santé « multi-sites » regroupant des médecins salariés répond au besoin de couverture en médecine générale des territoires ne bénéficiant plus à ce jour de la présence de médecins libéraux. L'année 2019 confirme que ce projet répond aussi aux aspirations des professionnels de santé puisque près de 50 médecins ont pris leur fonction ou ont donné leur accord pour une arrivée progressive au sein des centres de santé du département.

24 850 patients soignés en 2019

Le budget 2020 qui vous est proposé, approuvé préalablement par le conseil d'établissement du centre de santé, est basé sur un principe d'équilibre, dont les recettes générées par les actes dispensés par les médecins salariés du centre de santé départemental constituent la source de financement principal (4 M€), à laquelle s'ajoute les financements de la CPAM (1,4 M€), des interventions pour des structures médico-sociales (0,1 M€) ainsi qu'une participation du département (1 M€), correspondant à la masse salariale des médecins qui s'impliqueront dans les missions obligatoires (PMI, APA, ASE, MDPH) et aux frais de déploiement des nouvelles antennes.

Les dépenses du Centre de santé départemental (6,7 M€), suivies en budget annexe traduisent l'effet, en année pleine, du fonctionnement des antennes ouvertes en 2019.

Ce budget intègre, aussi, l'ouverture de nouvelles antennes et **le renforcement des équipes, dont 10 médecins supplémentaires**. La masse salariale représente la dépense principale du centre de santé (à hauteur de 6 M€). Elle prévoit la présence de 50 équivalent temps plein de médecins répartis en 60 postes et la présence de 27 temps plein d'agents administratifs. 170 000 euros seront consacrés au démarrage des nouvelles antennes et à la promotion du projet. 290 000 euros seront nécessaires pour le fonctionnement de tous les sites du centre de santé, auxquels s'ajoutent les crédits nécessaires à l'équipement des antennes (0,27 M€).

✓ **Plan de prévention et de lutte contre la pauvreté**

FAIRE PLUS
POUR CEUX QUI
ONT MOINS.

Le Département a signé le 28 juin avec l'Etat, **une convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi**. Cette contractualisation s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

La convention prévoit la mise en œuvre par le Département, d'actions dans trois domaines : l'aide sociale à l'enfance, l'amélioration du service social et un meilleur accès à la garantie d'activité dans le cadre du Revenu de Solidarité

active. L'Etat quant à lui s'engage à financer pour moitié ces actions, à concurrence de 0,4 M€.

C'est donc une dépense prévisionnelle de 0,8 M€ qui a servi de support pour le prévisionnel budgétaire pour une année pleine. Les actions s'insèrent dans l'activité des différents services de la DGAS et sont portées par la Direction Enfance et Famille (axe 1), par la responsable départementale du SSD en lien avec les Territoires d'Action Sociale (axe 2) et par la Direction de l'Insertion et du Logement Social (axe 3). Le Département a par ailleurs prévu une action optionnelle portant sur le déploiement d'un réseau d'inclusion numérique à l'échelle du département.

La convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et pour l'accès à l'emploi prévoit des actions sur trois axes :

- L'axe 1 en direction des enfants et des jeunes, dont les actions visent à prévenir les sorties sèches de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) avant 21 ans. Les actions porteront à la fois sur l'amélioration de l'accompagnement à l'autonomie des jeunes ainsi qu'à la création d'une ADEPAPE en vue de permettre un soutien des jeunes par des pairs (association départementale d'entraide des personnes accueillies en protection de l'enfance).

Ainsi, le financement d'actions contractualisées pour accompagner les sortants de l'ASE (logements autonomes et service de suites, création d'une ADEPAPE)

- L'axe 2, relatif au travail social, dont les actions visent à renforcer les effets du travail social pour favoriser l'accès aux droits et la lutte contre le non recours. Les actions porteront sur l'amélioration de l'accueil social inconditionnel de proximité avec un fort volet d'outils numériques l'expérimentation de la démarche e référent de parcours.

- L'axe 3 relatif à l'insertion des allocataires du RSA. Les actions porteront sur l'amélioration du délai de diagnostic et de contractualisation des bénéficiaires du RSA ainsi que l'accès plus rapide à un emploi durable.
- Et l'action optionnelle sur le déploiement du réseau d'inclusion numérique.

La convention d'appui a constitué un accélérateur pour la mise en œuvre d'actions relevant des missions du Département et une opportunité pour bénéficier d'un appui financier pour moitié du coût des actions engagées. L'ensemble de certaines dépenses sont déjà incluses dans les dépenses des directions sectorielles concernées, qu'il s'agisse des dépenses en matière de prestations, subventions ou de ressources humaines.

Les recettes perçues dans le cadre de la convention d'appui feront donc l'objet de délégations de crédits envers les différentes directions en charge des dépenses.

La signature de la convention seulement en cours d'année a retardé le lancement de certaines actions qui ont pour la plupart été amorcées mi-2019. Concernant les dépenses en matière de ressources humaines, il s'agira de valoriser le temps consacré par les différents agents et directions, notamment parce que les recrutements prévus pour engager des actions spécifiques ne sont pas concrétisés.

L'année 2020 sera une année de montée en puissance des actions, lancées tout au long de l'année 2019.

✓ Gestion de la convention globale du fonds social Européen ☆



Le Département a signé avec l'État une convention de subvention globale FSE pour la période 2018/2020, pour gérer une enveloppe de 5 millions d'euros de FSE.



Cette enveloppe est programmée autour d'appels à projet annuel pour lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion des Saône-et-Loiriens les plus éloignés de l'emploi : l'inclusion active, en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi.

En 2020, à la faveur des rencontres et échanges qui se sont tenus avec l'animation du Pacte Territorial d'Insertion, un impact significatif et dynamique est remarqué sur la demande de cofinancements FSE.

Ces demandes portent à la fois sur des projets nouveaux mais également sur des extensions de projets à des territoires non couverts par une offre d'insertion. Seront soutenus des projets d'accompagnement au sein d'un parcours et des dispositifs de levée de freins socio-professionnels de publics très éloignés de l'emploi, des modalités renouvelées de mobilisation employeurs dans les parcours d'insertion et des projets d'ingénierie favorisant les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Aussi, avec un nouvel appel à projet annuel en 2020, une volumétrie annuelle de projets récurrents de l'ordre de 1,5 M€ et des marges de manœuvre libérées à la faveur d'une mesure de performance positive liée aux années 2014 à 2018 de programmation, il est proposé, à l'occasion du BP 2020, de porter une augmentation de l'autorisation d'engagement, à hauteur de 4,8 M€ prévisionnels. Cette autorisation d'engagement porte les crédits de paiement à destination de porteurs de projets associatifs, collectivités locales, établissements

publics, pour répondre à l'appel à projet 2020 du Département de Saône-et-Loire.

Les crédits de paiement 2020 ont également été ajustés à hauteur de 1,5 M€, de sorte que les paiements des projets 2018 puissent être finalisés sur cet exercice comptable, ainsi qu'une partie des versements pour les réalisations de projets programmés en 2019, l'ensemble étant couvert par la recette de remboursements de fonds européens.

Dispositif 1

Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des Saône-et-Loiriens qui en sont très éloignés en appréhendant les difficultés de manière globale.

Dispositif 2

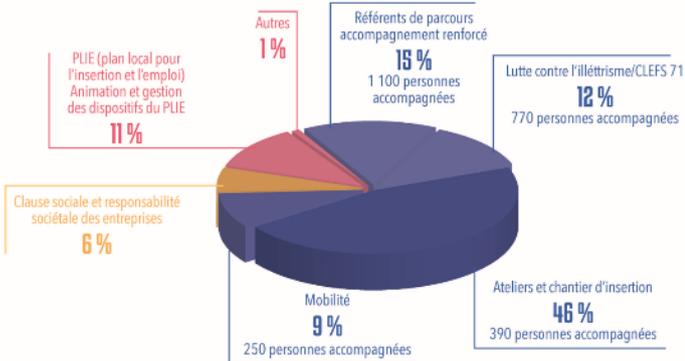
Mobiliser les employeurs et les entreprises de Saône-et-Loire dans les parcours d'insertion.

Dispositif 3

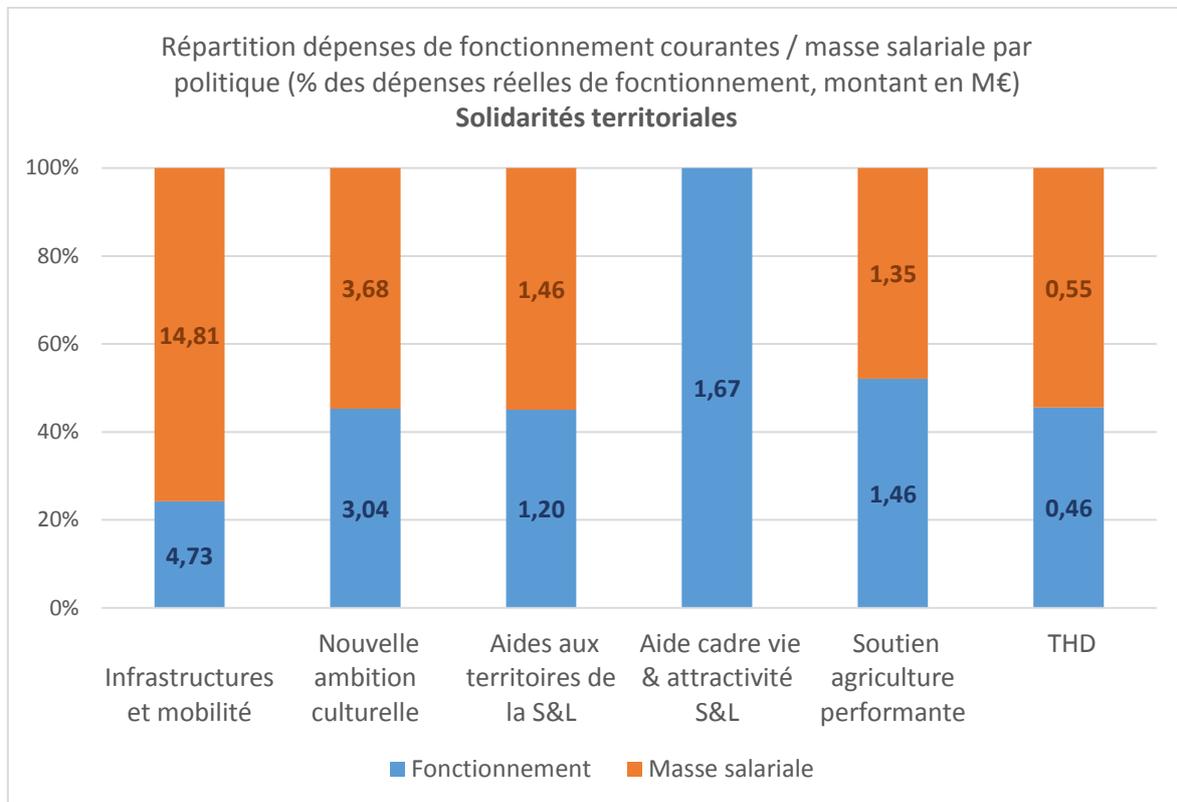
Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire.

Programmation FSE 2019 - Répartition par dispositif

+ de 2 500 accompagnements/an



LES SOLIDARITES TERRITORIALES



* La masse salariale en matière agricole intègre la prise en charge du personnel d'Agrivalys. Cette dépense de masse salariale est facturée par le Département à Agrivalys et retraitée dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat.

✓ Routes et infrastructures

4,7 M€ (hors masse salariale) seront consacrés au fonctionnement en 2020. S'il est principalement constitué de dépenses d'entretien, le budget de fonctionnement relatif aux routes et infrastructures n'en revêt pas pour autant une moindre importance. Ces dépenses répondent en effet à des enjeux forts en termes de sécurité routière. De plus, maintenir un niveau constant d'entretien permet de minorer des coûts d'investissement élevés à plus long terme.

Ainsi, plus de 50 % de ces dépenses (2,5 M€) sont destinées à l'entretien des routes départementales. Il s'agit de l'entretien direct des voiries mais aussi du fauchage et du curage des fossés. De surcroît, près de 20% sera orienté sur la viabilité hivernale et en particulier sur les prestations des entreprises venant compléter les services majoritairement internalisés. L'achat des fondants routiers représente environ 0,28 M€.

Le pilotage budgétaire de la viabilité hivernale sera basé sur une adaptation des besoins au regard des conditions climatiques observées dans le cadre de l'équilibre inchangé des prestations effectuées en régie et celles externalisées. Enfin, les dépenses de

signalisation constituent le troisième poste en fonctionnement avec un niveau de dépenses de 0,6 M€ (essentiellement de la signalisation horizontale).

Le budget pour les dépenses d'investissement s'élève quant à lui à près de 37,3 M€. Il correspond à un niveau important d'investissements qui sont pour environ un tiers prévus en autorisations de programme et pour un peu plus de deux tiers en opérations individualisées et commandes diverses.

Sur les 12 M€ de crédits prévus en AP, trois projets portent la majorité des crédits :

- 1,1 M€ pour la desserte ZI Nord «Saôneor», mise en service en octobre 2019. Le projet s'achèvera en 2020 avec les aménagements paysagers et les mesures compensatoires environnementales ;
- 2 M€ pour les travaux de réparation du Pont de Bourgogne ;
- 5,8 M€ pour la poursuite de la participation au programme d'accélération des travaux sur la RCEA (fin de la phase 1) ; concernant la phase 2, qui a déjà fait l'objet d'une avance de 10 M€ à fin 2018, la reprise des appels à financement est prévue à partir de 2020 ;

Les opérations individualisées, avec un montant prévisionnel de 25,2 M€, concernent :

- Les travaux sur les chaussées (15 M€), autrement dit les réfections des couches de roulement (préparation de chaussées, réfection en matériaux bitumineux et coulés à froid ou en enduits superficiels) et au renforcement et calibrage des routes départementales. Cette programmation est établie par le pôle ingénierie et environnement routier en collaboration avec les services territoriaux d'aménagement au regard de la politique de gestion raisonnée des chaussées. Le Département souhaite utiliser des enrobés phoniques pour la réfection de chaussées là où les conditions le permettent (zone de trafic et

d'habitat et linéaire minimum) et ainsi améliorer l'intégration dans leur environnement des routes départementales et œuvrer pour la santé environnementale (lutte contre les nuisances sonores) ;

- Plusieurs projets routiers d'importance sont prévus en 2020 soit par leur réalisation, soit par le lancement de leurs études (deuxième tranche pour la rectification de virages à Mary, aménagement de carrefour à St Germain les Buxy, reprise de devers à Marmagne, recalibrage de chaussées à Montmort, stabilisation et correction de devers à St Agnan...)

- Les investissements sur les ouvrages d'art représentent près de 2,2 M€, soit 9 % des opérations individualisées, qui sont pour moitié des travaux lourds tels que ceux sur le mur au pont d'Ajoux à Marmagne, sur le mur de soutènement à St Cément sur Guye, sur le pont sur la Sane morte à La Chapelle Naude, sur le Pont des Noyers à Cuiseaux, sur la décharge de Lacrost, sur le Pont de la maison Cément à Varenne le Grand et sur le Pont du Grand Champ à St Ambreuil, sur le Pont de Jean Crot à Guerfand, sur le Pont Monin à Baudrières, sur le Pont du Bois des Reppes à Saint Ambreuil, sur le Pont de la Rivière à Anglure sous Dun, et d'autres opérations plus légères. Les différentes signalisations portées en investissement représentent un poste moindre (1,1 M€) mais néanmoins toujours très important au regard des enjeux de sécurité ;
- les crédits (0,5 M€) pour les travaux sur le réseau départemental pour partenaires extérieurs représentent une dépense constante, mais il faut souligner que ces dépenses sont accompagnées de recettes.

Des recettes de fonctionnement importantes sont prévues (1 M€) provenant essentiellement des redevances d'occupation du domaine public, des contributions des responsables de dommages au domaine public

routier et de la vente d'eau (Barrage du Pont du Roi).

Il convient enfin de noter que plusieurs projets d'importance font l'objet de cofinancement ou subventionnement soit avec l'Etat, soit avec d'autres collectivités. Cela permet au Département de disposer de recettes d'investissement non négligeables (3 M€) pour financer les projets dont il est maître d'ouvrage, telles que les opérations Saôneor (Etat, Région, Grand Chalon), voies vertes (notamment Région et FEDER) et les travaux sur le réseau départemental pour partenaires extérieurs (entreprises, communes et intercommunalités).

✓ Aménagement numérique-Très Haut débit

Le Département poursuit en 2020 la construction des réseaux optiques dans le cadre de marchés de travaux et selon 5 lots géographiques.

Au premier semestre 2020, plus de 5000 prises devraient être remises en exploitation à la société BFC Fibre filiale d'Orange, qui est l'opérateur retenu par la Société publique locale (SPL) Bourgogne Franche-Comté Numérique dans le cadre d'un contrat SPL BFC Fibre signé en février 2018. Au total, 20 000 prises seront construites sur l'année 2020.

Le budget annexe prévoit une inscription budgétaire totale prévisionnelle de 40,9M€ équilibrée en dépenses et en recettes. Dans cette enveloppe, les travaux de déploiement pour 2020 sont évalués à 30 M€.

Par ailleurs, il est prévu une enveloppe de 0,2 M€ pour faire face aux frais de location des fourreaux à Orange pour le passage des fibres départementales et autres supports ENEDIS. Ces frais seront progressivement pris en charge et remboursés par l'exploitant du réseau.

Une enveloppe de 0,1 M€ sera consacrée à la communication autour du projet et à la réalisation d'un schéma des usages numériques.

Enfin dans le cadre d'une procédure AMEL la société Covage lancera les premiers travaux de construction d'un réseau privé sur les territoires du Département de Saône-et-Loire non concernés par les zones déjà préemptées par les opérateurs privés et le réseau d'initiative publique (RIP) en cours de construction.

En 2020, trois EPCI seront remboursés de l'avance faite au titre de la 1^{ère} phase de déploiement pour un montant de 4,9 M€ à la suite des premiers remboursements effectués en 2019.

✓ Accompagnement des territoires, au cadre de vie et à l'attractivité de la Saône-et-Loire

Le Département maintient son soutien au développement des projets des collectivités, communes, communautés de communes, communautés d'agglomération et syndicats de mutualisation, avec d'une part un soutien direct aux investissements et d'autre part un soutien à l'ingénierie nécessaire à l'éclosion, au montage et au suivi des projets.

Pour cela, une enveloppe de 9 M€ est réservée pour l'appel à projets avec 1,5 M€ dédiés aux projets structurants. L'appel à projets sera décliné autour de 5 volets thématiques : services de proximité du quotidien ; urbanisme, habitat, cadre de vie et environnement ; développement, promotion, valorisation et attractivité des territoires ; mobilités physiques et numériques ; santé.

Les modalités d'intervention sont ajustées suite aux retours des Conférences des

territoires d'octobre 2019 et des retours des précédents appels à projets.

Appel à projets territorial 2020 : 9 M€ au profit des collectivités territoriales de Saône-et-Loire

D'autres projets pourront être soutenus s'ils présentent un intérêt pour le développement des territoires au niveau départemental.

L'ingénierie au service des collectivités est maintenue par le financement des actions de l'Agence technique départementale 71 (ATD) et du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) à hauteur de 0,85 M€ et du fonctionnement du service d'assistance technique (0,9 M€ charges de personnel départemental).

Le soutien au Parc naturel régional du Morvan est renforcé avec une participation de 95 000 €.

Le travail d'élaboration d'une plateforme commune d'ingénierie est également poursuivi.

La sécurité de l'alimentation en eau potable

Avec le changement climatique, l'eau et plus particulièrement l'eau potable, sera un enjeu des années à venir.

Ainsi, le Département entend continuer et renforcer les moyens destinés au développement de cette politique par :

- le maintien de son assistance technique (coût global de 0,9 M€ : assainissement, gestion des rivières, puits de captages) ;
- la participation au fonctionnement du SYDRO à hauteur de 50 000 € ;
- le maintien du financement des investissements dans le cadre des appels à

projets mais également l'enveloppe dédiée (AP de 1,5 M€) aux intercommunalités qui pourra être élargie à d'autres projets en lien avec la sécurisation des approvisionnements.

Parallèlement, un travail avec les partenaires (collectivités, Agences de l'eau, ARS, DDT,...) est en cours pour affiner les besoins d'intervention en termes d'ingénierie et de soutiens financiers dans ce domaine.

Il est à noter que les partenariats avec les agences de l'eau et l'ARS sont reconduits et qu'une recette minimale de 350 K€ est attendue dans ce cadre.

Le développement du réseau Voies vertes

Dans la continuité de la politique ambitieuse et volontariste menée sous maîtrise d'ouvrage départementale en faveur du développement du réseau de Voies vertes en Saône-et-Loire, deux itinéraires majeurs et structurants l'un Est/Ouest entre Cluny/Charolles/Paray et l'autre Nord/Sud entre Autun et Digoin ont été identifiés. Une étude sera réalisée en 2020 pour identifier les tracés de ces 150 kms nouveaux et leur programmation physique et financière. Ce nouveau schéma des voies vertes pourra être alors approuvé fin 2020.

La Voie verte Saint Julien sur Dheune – Saint Léger sur Dheune, mise en service en 2019, fait l'objet d'une étude pour finaliser la connexion à Saint Julien sur Dheune. L'aménagement de la section de Voie bleue située entre Tournus et Ouroux-sur-Saône (20 km) qui a débuté à l'automne 2019 s'achèvera début 2020. Une enveloppe budgétaire de 0,5 M€ est réservée pour l'entretien de sections de Voies vertes. En outre, des crédits d'investissement à hauteur de 700 000 € sont inscrits au budget pour l'entretien lourd des voies vertes existantes.

La préservation des espaces naturels sensibles (ENS)

L'entretien des Espaces naturels et sensibles existants (60 000 €) fera l'objet d'intervention d'entreprises d'insertion en complément des actions menées en régie.

Les études devraient s'achever pour permettre les travaux de création de sentiers de découverte au Marais de Massilly, au Barrage du Pont du Roi, ainsi qu'à « Saôneor ». D'autres études sont à mener pour établir un sentier à proximité des grottes d'Azé, ainsi qu'à Tournus, rive gauche (300 000 € prévus en investissement).

L'attractivité de la Saône et Loire

L'attractivité et le tourisme font l'objet d'une attention particulière dans la politique départementale, en tant que leviers d'action pour la vitalité du territoire. Plusieurs actions sont mises en œuvre :

- Le déploiement d'une signalétique autoroutière touristique et culturelle est achevé en 2019 en coopération étroite avec les EPCI concernés ;
- L'effort d'accompagnement des collectivités locales sera poursuivi dans le cadre de la démarche « Saône-et-Loire 2020 » en matière d'aménagement touristique ;
- Le projet stratégique de la « Route71 Bourgogne du Sud » a démarré son déploiement avec le lancement officiel de l'application www.route71.fr à Brançon, le 22 mai 2019. Il se poursuivra en 2020 à hauteur de 400 K€ avec l'implantation d'un réseau de bornes interactives, véritables jalons des appellations et des hauts-lieux touristiques, actuellement encore en expérimentation. Le dispositif, unique en France, de route départementale et digitale des vins et du patrimoine, sera alors complètement opérationnel. Cette application, si elle vise dans un premier temps la filière de

l'œnotourisme, s'adressera à terme à toute la Saône-et-Loire, valorisera l'ensemble des atouts touristiques des territoires et facilitera concrètement la visite des touristes (vins, patrimoine, hébergement, restauration, découverte, événements) tout au long de l'année et ce, dès le début de la saison touristique 2020 ;

- l'Agence Départementale du Tourisme « Destination Saône-et-Loire » conserve le soutien du département pour le développement des actions touristiques génériques en direction des territoires (itinérance vélo, fluviale, etc.), notamment pour la promotion de la « Route71 Bourgogne du Sud ». Son budget est consolidé à cet effet à 1,5 M€ dont la moitié sera dédiée à des actions ciblées. Le soutien aux offices de tourisme étant maintenu à travers une aide à l'UDOTSI pour 20 000 € ;

- La plateforme aéroportuaire de Saint-Yan, sur laquelle l'ENAC poursuit un développement soutenu, verra le budget global du SYAB confirmé à 0,15 M€ avec le maintien d'une enveloppe d'investissement de 0,1 M€ au titre de l'effort départemental. Le projet de remise à niveau de la piste estimé à ce jour à 8,4 M€, se voit doté en 2020 à hauteur de 0,2 M€ pour accompagner le lancement des études nécessaires, en l'attente des négociations sur les co-financements attendus de la Région et de l'Etat, au regard de leur compétence (mobilité, formation) ;

- Outil partenarial indéniable de consolidation de l'attractivité départementale en matière de sport hippique, le GIP Equivallée Haras national de Cluny poursuit sa trajectoire d'autonomisation et verra le soutien départemental maintenu en 2020 à concurrence de 0,17 M€ complété de la cotisation de membre du groupement à hauteur de 70 000 € ;

- Enfin, dans le cadre de sa politique du développement de l'attractivité touristique, [une réflexion engagée sur le besoin d'un « équipement culture, loisirs, attractivité touristique »](#), vitrine départementale, susceptible de mettre en évidence le potentiel de richesse de ses territoires, a trouvé un écho auprès d'un consortium privé (opérateur-investisseur). Ce consortium se propose de développer un parc historique de spectacles reflétant ces singularités et a constitué à cet effet, une société d'étude *ad hoc*. [Dénommé ECLAT](#), ce projet doit faire l'objet d'une période de développement conjuguée et coordonnée entre les partenaires publics et privés, dans leur sphère de compétences respectives. Une inscription de crédits en 2020 d'un montant de 0,3 M€ permettra le financement des études pré-opérationnelles d'aménagement urbain pour l'accompagnement du projet (accessibilité, VRD hors site, conditions de mobilisation foncière).

✓ Soutien à la politique agricole 🐄



En 2020, le Département entend poursuivre son soutien à la profession agricole qui doit faire face aux conséquences du changement climatique et à l'évolution des modes de consommation. L'agriculture est un vecteur fort de développement et d'attractivité touristique en Saône-et-Loire, grâce à la qualité de ses terroirs et produits et à nombre d'atouts de renommée

En 2020, le Département consacrera plus de 2,3 millions d'euros à sa politique agricole (dont 915 000 € en investissement). Cette somme confirme un engagement fort et nécessaire en faveur d'une filière majeure. Cet effort vient s'ajouter aux actions telles que la création d'un nouveau laboratoire départemental (Agrivalys) ou le plan sécheresse au bénéfice des éleveurs.

La politique agricole départementale soutient l'accompagnement de la performance économique et environnementale des professionnels. Ainsi, dans le cadre de la convention de partenariat d'interventions économiques avec la Région Bourgogne Franche-Comté le Département mobilisera une enveloppe minimale de 450 000€ en 2020. Celle-ci pourra évoluer à la hausse en fonction de l'évolution du dispositif du plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles.

Pour la préservation de la valeur environnementale, le développement des pratiques et productions d'agriculture biologique, le Département apportera un montant global d'aides de 113 900 €.

Une enveloppe globale de 0,69 M€ sera consacrée à la promotion des produits et des territoires à travers différentes actions [dont la candidature UNESCO du bocage charolais et la participation au salon international de l'agriculture de Paris qui place la race bovine charolaise en égypte 2020](#).

Favoriser l'alimentation saine et de qualité des Saône-et-Loiriens et en particulier des jeunes qui fréquentent les collèges est également une préoccupation constante du Département. Celui-ci apporte son ingénierie et ses financements pour passer du pré à l'assiette le plus directement possible notamment via la plateforme Agrilocal et les projets alimentaires de territoires (126 095 €).

Le Département agit aussi sur le maintien de cette profession agricole qui souffre par des actions originales sur la santé et l'accompagnement social pour un montant de 0,27 M€. Ces actions sont menées conjointement avec la MSA et la Chambre d'agriculture, partenaires majeurs.

Le Département apportera également son aide au projet d'amélioration et réaménagement de

la ferme expérimentale de Jalogny, au Vitilab de Davayé, outil de développement de l'agriculture connectée, et à la modernisation de la Maison du Charolais.

✓ Politique culturelle

Pour assurer la préservation du patrimoine culturel de Saône-et-Loire, élément fort de l'identification du département et important levier touristique, la collectivité mène certaines actions en direct mais aussi accompagne et soutient financièrement les structures engagées dans la même démarche.

S'attachant à la conservation de son patrimoine propre, le Département projette d'engager des travaux de restauration et d'aménagement au château de Pierre-de-Bresse ; l'année 2020 sera consacrée aux études et au regroupement des espaces administratifs. Une assistance à maîtrise d'ouvrage interviendra dans le dossier de la réfection du système de chauffage des Archives, vétuste. Par ailleurs une part des crédits d'investissement affectés aux musées départementaux, aux Grottes d'Azé et aux Archives est consacrée à la conservation préventive et à la restauration des collections départementales. Ainsi, des documents anciens (terriers, répertoires de notaires et tables d'enregistrement) seront restaurés avant numérisation.

Sur le territoire du Grand Site de France « Solutré Pouilly Vergisson », la préservation des paysages est le premier axe du renouvellement du label national, sur lequel l'Etat se prononcera en début d'année. La poursuite de l'animation de la zone Natura 2000, des actions en faveur de la gestion des déchets sur le site, la restauration du petit patrimoine par l'équipe départementale d'insertion et la mise en place de conseils aux aménageurs, entre autres, concourront à

maintenir le patrimoine de ce territoire au niveau d'excellence requis.

Au-delà, l'appui du Département aux projets patrimoniaux portés par les collectivités sera maintenu via l'un des volets du dispositif d'aide aux territoires et via l'ingénierie culturelle mais l'année 2020 verra surtout l'extension du soutien financier au patrimoine privé, pour les propriétés ouvertes au public (0,15 M€).

La mise en valeur du patrimoine, second volet de la politique de la collectivité dans ce domaine, passe d'abord par une amélioration des conditions d'accueil des publics dans les bâtiments culturels départementaux. C'est le cas en 2020 aux Grottes d'Azé avec le nouveau bâtiment qui ouvrira ses portes au printemps, ou aux Archives, avec le début des travaux de mise en accessibilité des espaces ouverts au public. Aux Grottes d'Azé, la requalification du site débouchera à terme sur une refonte de l'offre, dont l'espace naturel sensible en cours d'élaboration sera l'un des supports.

Ce sont tous les sites et services culturels qui animent le territoire avec une programmation annuelle riche, conçue notamment en direction des scolaires avec des projets relevant pour certains de l'éducation artistique et culturelle (aux Archives sur le patrimoine industriel puis autour du projet « Histoire, histoires » ; dans les musées avec les projets « la classe l'œuvre »). De nombreuses manifestations feront vivre le Grand Site de Solutré tout au long de la saison (« Agenda en fête », exposition « Animaux disparus » au musée de Préhistoire).

Enfin le Département prend part à la valorisation du patrimoine des territoires, en maintenant son soutien aux organismes gestionnaires de sites réputés (EPCC Bibracte, Ecomusée de la Bresse bourguignonne...) et aux porteurs de projets auquel il apporte aussi un accompagnement en ingénierie. Le doublement, en 2020, de l'enveloppe attribuée

à l'aide à la valorisation du patrimoine (32 000 €) exprime la volonté de la collectivité d'encourager la mise en vie des richesses de son territoire.

Réseaux de lecture publique

En 2020, la bibliothèque départementale entame la dernière année de son premier plan de développement de lecture publique.

En investissement, les achats de documents (livres, cd musicaux, dvd) et leur équipement constituent le principal poste budgétaire nécessaire au développement de l'activité des bibliothèques de Saône-et-Loire, soit 0,4 M€.

Ces achats de documents sont complétés par des achats d'œuvres d'art constituant une artothèque mise à disposition des bibliothèques du réseau (5 000 €).

L'essentiel du budget de fonctionnement proposé est consacré à l'animation des réseaux de lecture publique départementaux ainsi qu'à la diffusion et la médiation des fonds documentaires de la bibliothèque départementale. En 2020, une programmation d'événements (Nuit de la lecture, Fête du livre jeunesse, Mois du film documentaire) est prévue en lien avec la thématique culturelle départementale de l'année 2020 : l'imaginaire.

Dans la continuité des années précédentes, les actions de formation des bibliothécaires de Saône-et-Loire (+2 000 €) s'enrichissent de nouvelles thématiques liées notamment au numérique ou à l'éducation aux médias et de nouveaux formats adaptés aux problématiques des intercommunalités ayant pris la compétence lecture publique.

2020 sera enfin l'année de la préparation du prochain plan de développement de lecture publique qui définira les futures orientations pour les années 2021-2024.

Centre Eden

L'exposition temporaire 2020 sera consacrée aux idées reçues dans la nature. Cette exposition fera l'objet d'une collaboration avec les éditions Delachaux & Niestlé et se verra offerte la possibilité d'être présentée à La Villette.

Les principaux investissements prévus en 2020 et relatifs à l'animation du Centre Eden comprennent principalement : dans la continuité des travaux de restructuration de la salle de l'eau réalisés en 2019, les contenus numériques des écrans tactiles vont être réalisés au printemps 2020, ainsi que la fin des travaux de numérisation réalisés en 2019 pour un montant total de 30 000 €. Ainsi, les visiteurs auront accès à de multiples informations et contenus sur écrans tactiles dès le printemps 2020 ; un budget de 30 000 € sera consacré à la reprise des sols des expositions au 1er niveau de l'espace muséographiques.

Quelques investissements (5 000 €) permettront de continuer à développer le cabinet de curiosités par l'achat de nouveaux objets d'arts.

Lab71

Le budget de fonctionnement du Lab71 en 2020 s'élèvera en 2020 à 76 500 €, en baisse par rapport à 2019 (80 000 €). Il permettra d'assurer les besoins en animation et en petites fournitures pour la création en interne des nouveaux modules du showroom scientifique. Une partie sera également consacrée à la location de l'exposition « Bouge ton corps » pendant la période d'ouverture au public et pour la programmation culturelle.

Le budget d'investissement s'élève en 2020 à 53 500 €.

28 000 € seront consacrés à la réalisation d'un « Escape game ». Cette nouveauté, qui accompagnera une ouverture élargie au grand public, constituera une nouvelle accroche pour

ces publics. Son originalité réside dans le fait que ce nouvel espace prendra place dans un container maritime aménagé à l'extérieur des bâtiments.

Ce budget permettra l'achat d'une malle pédagogique « Maths et jeux », réalisée par le Forum des Sciences. Cette malle pédagogique viendra compléter l'offre auprès des scolaires. Le développement de support numérique sera poursuivi pour répondre aux besoins des classes et en particuliers celles des collèges et des lycées en matière d'innovation des sciences numériques et techniques (SNT – domaines obligatoire dans les nouveaux programmes).

Enfin, le budget 2020 pour **l'action culturelle des territoires** est un budget en progression de 12 % qui s'articule sur 2 volets principaux :

- La mise en place d'un nouveau Schéma départemental des enseignements artistiques 2020-2024 permettant notamment d'actualiser la base de calcul des subventions et de renforcer le soutien aux écoles en milieu rural avec une augmentation de 0,1 M€ ;
- l'aide aux manifestations culturelles d'intérêt départemental revalorisé de 40 000 €.

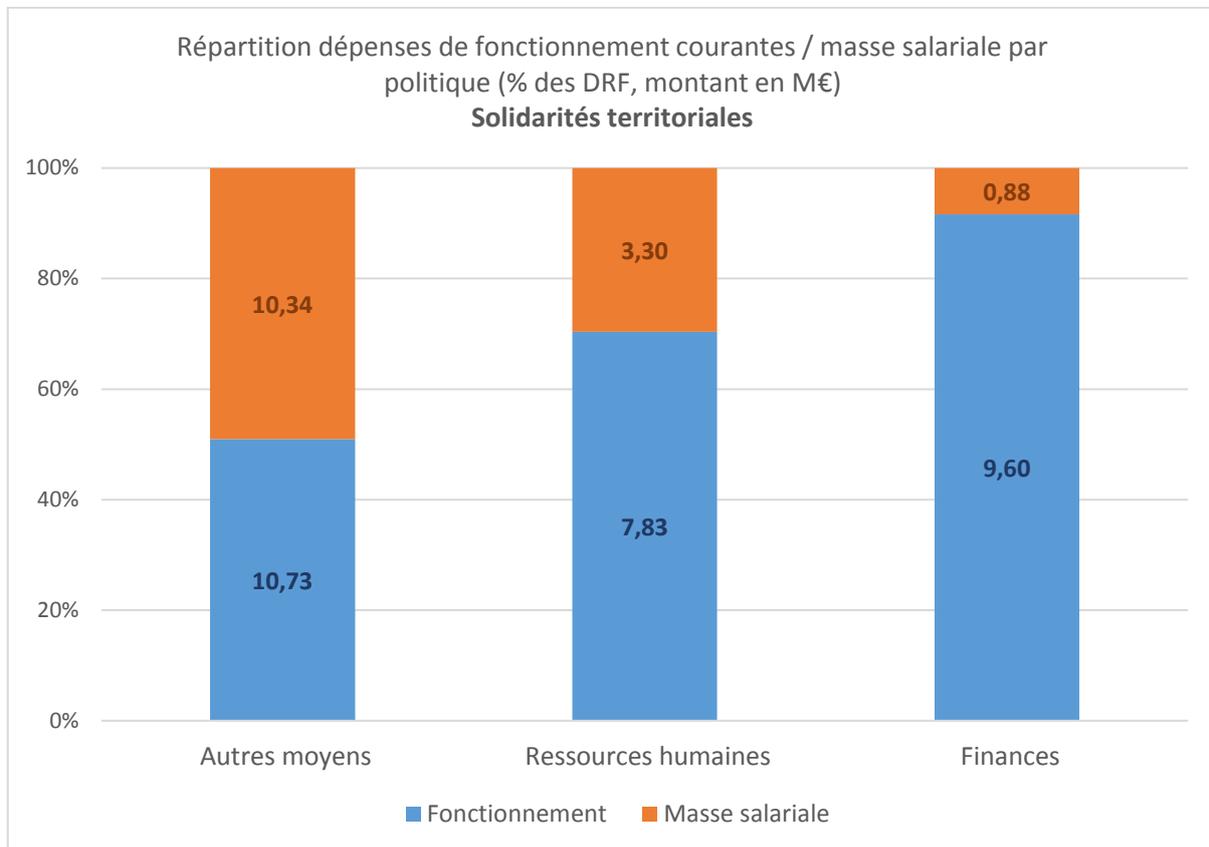
Par ailleurs sera poursuivi le soutien stable au maillage territorial en structures culturelles dans le cadre de conventions triennales (0,7 M€), le soutien à la pratique artistique et amateur ainsi qu'à la création artistique (0,2 M€), en parallèle de la classe culturelle numérique.

Les enseignements tirés des saisons de la classe numérique 2017–2018 et 2018–2019 permettent de mettre en œuvre un projet de chaîne Youtube sur le thème « imaginons ... ».

Les collégiens de 11 établissements travailleront avec leurs professeurs et une journaliste à la réalisation de différentes

formes de supports vidéo pour imaginer notre avenir, les villes du futur, etc. Les tablettes des collégiens pourront servir à la fois à filmer et à faire le montage. La rencontre physique de tous les élèves aura lieu en mai 2020 à Chalon-sur-Saône. A noter la première participation de 4 établissements privés.

LES MOYENS ALLOUES A LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES



*« Fonctionnement » Finances : ensemble de la charge annuelle des intérêts de la dette, de la contribution au fonds de solidarité et des provisions au titre du risque d'admissions de créances en non valeurs

✓ Ressources humaines

Par-delà l'objectif constant d'une maîtrise globale de la masse salariale et des dépenses de personnel, nécessaire compte tenu de la part qu'elles représentent dans le budget du Département, plusieurs facteurs d'évolution significative sont à relever dans le projet de budget pour 2020.

Le nouvel exercice budgétaire intègre ainsi :

- La capacité à ajuster marginalement les effectifs pour tenir compte de l'augmentation des besoins ;
- la mise en œuvre en année pleine et à l'échelle nationale du reclassement statutaire associé à une amélioration de la rémunération indiciaire pour les agents relevant des cadres d'emploi de la filière sociale ;
- la reprise du protocole national « parcours professionnels, carrières, rémunérations »

(PPCR) améliorant les grilles indiciaires selon un calendrier échelonné (catégorie A et C en 2020) ;

- le relèvement de 2,5 % des cotisations retraite sur le traitement des agents fonctionnaires ;
- l'entrée en vigueur en année pleine des dispositions prévues par le « rendez-vous salarial » appliqué à l'échelle de la fonction publique (revalorisation des indemnités kilométriques de mission, de repas et d'hébergement), pour un montant estimé de 56 K€ ;
- l'ajustement à la hausse des crédits consacrés aux missions de recrutement, formation, accompagnement et conseil, pour 54 K€.

Par ailleurs, certains des choix majeurs proposés par la majorité départementale et approuvés en 2019 par l'Assemblée se traduiront concrètement courant 2020 :

- d'abord, la montée en puissance graduelle du Centre de santé départemental avec un effectif corrélé à l'ambition de l'offre de service que retrace son budget annexe et les créations de poste décidées en particulier pour soutenir localement la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, pour renforcer par ailleurs les services sociaux territorialisés mais aussi pour déployer un soutien technique de proximité auprès des collègues. Elle sera susceptible de se prolonger par d'autres créations d'emploi propres à accompagner la modernisation de la collectivité ;
- ensuite, la mesure de soutien au pouvoir d'achat des agents les moins rémunérés et dépendants de leur véhicule pour effectuer les trajets domicile travail, en l'absence d'alternative pour ces liaisons locales (dépense directe nouvelle de 0,1 M€, nette pour 50% de ce montant).

Régime indemnitaire des agents : + 1,2 M€ en 2020

Enfin et surtout, le régime indemnitaire servi aux agents pour tenir compte des fonctions confiées, de leur technicité et des sujétions qu'elles impliquent sera globalement réévalué. Cette opération, d'un montant prévisionnel de 1,2 M€, sans équivalent dans la collectivité depuis 2002, a été conçue afin de valoriser l'exercice des responsabilités notamment managériales en toute filière et pour toute catégorie, tout en renforçant l'attractivité et la fidélisation au Département.

✓ Finances

Le Département maintient une politique de remboursement des annuités d'emprunt stable dans le temps. Depuis 2015, les annuités d'emprunt sont ainsi établies autour de 40 M€ chaque année. En 2019, le Département a su saisir les opportunités offertes par la conjoncture de taux bas pour diminuer ses frais financiers et réduire à terme le montant des annuités.

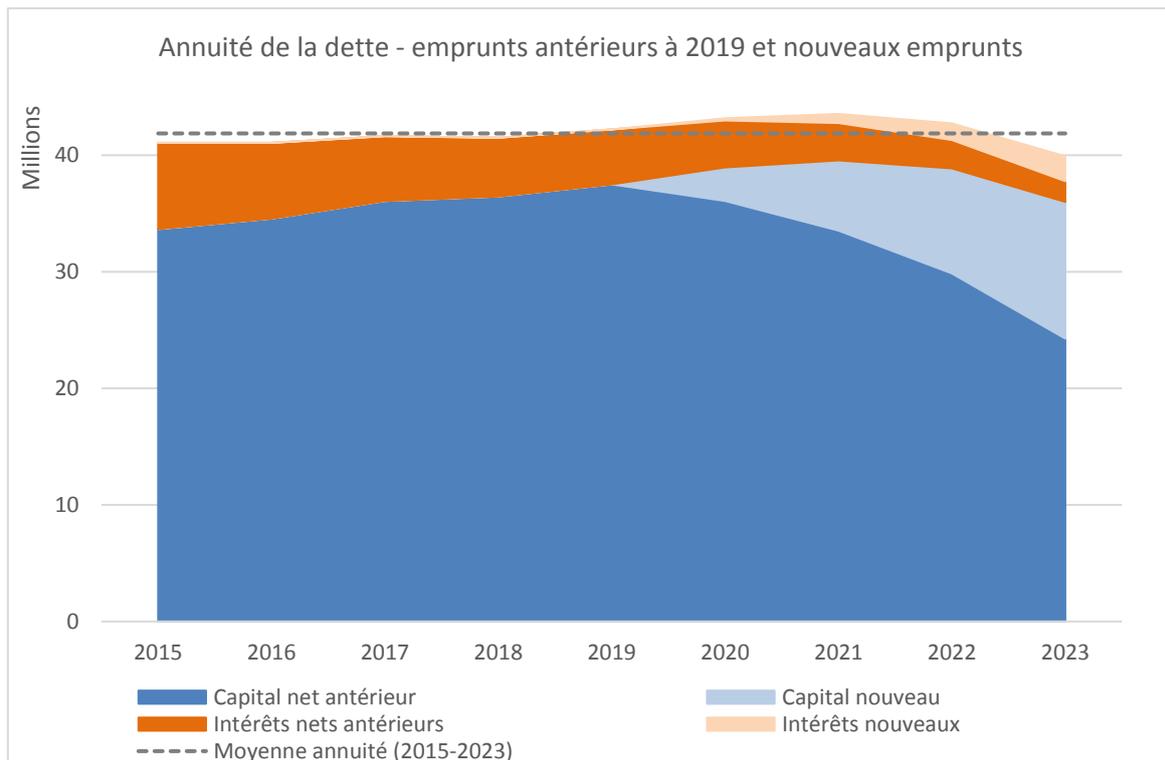
Les charges financières représentent 9 M€ en fonctionnement, dont 4,4 M€ pour les intérêts de la dette et 3,4 M€ pour la contribution du Département au fonds de solidarité, en augmentation.

Pour le fonctionnement des groupes politiques 0,3 M€ de crédits sont également prévus conformément au règlement intérieur de l'assemblée départementale. Afin de gérer les mouvements financiers entre les étapes budgétaires, 0,7 M€ sont inscrits au budget. Sont constituées également à hauteur de 0,6 M€ des provisions pour risque concernant les admissions en non-valeur en cas d'échec de recouvrement de titres. En outre,

0,1 M€ sont consacrés aux annulations de titres.

En investissement, sont inscrits 36 M€ correspondants au remboursement du capital de la dette et 16,9 M€ sont consacrés par ailleurs aux opérations sur les crédits revolving du Département. Compte-tenu de l'extinction

de ces contrats, ce montant poursuit sa diminution de 5 M€ par an.



✓ C. Autres moyens 🏢 📁 🖥️

Moyens matériels, gestion immobilière

S'agissant des moyens mobiliers et de la gestion immobilière, le fonctionnement pour 2020 est proposé à 5,7 M€. Les efforts de gestion et la poursuite des mutualisations en matière d'achats restent à ce jour la seule

source d'économie. Les charges se répartissent principalement entre :

- 3 M€ pour les véhicules et matériels, en baisse de 1,3% ;
- 1,9 M€ pour les moyens généraux, en baisse de 5,9 % ;
- 0,3 M€ pour la gestion des éditions départementales, en hausse de 29,7% ;
- 0,5 M€ pour la gestion immobilière, en hausse de 3,5%.

La mutualisation, au bénéfice de tous les collèges et bâtiments départementaux, pour la gestion des installations techniques continue, avec deux nouvelles offres pour la

maintenance et l'entretien des ascenseurs (2018) et au 1^{er} janvier 2019 pour les portes et portails en groupement de commandes avec le SDIS 71. A chaque mise en place d'une nouvelle offre, des économies sont réalisées.

La mutualisation des dépenses de maintenance des ascenseurs a permis des économies de 30 % sur les bâtiments départementaux et de 50 % sur les collèges

L'investissement pour 2020 s'établit quant à lui à 1,7 M€, consacrés d'une part aux acquisitions de véhicules et matériels (0,8 M€) et d'autre part aux équipements généraux des services (0,5 M€) et à la gestion immobilière.

Bâtiments départementaux

S'agissant spécifiquement des bâtiments départementaux, le fonctionnement s'établit à 1,7 M€ et l'investissement à 5 M€ dont 0,4 M€ pour la réhabilitation des centres d'exploitation de la DRI. Les dépenses intègrent également les travaux dans les gendarmeries.

Enfin, à noter une prévision de recette globale de 3 M€ dont 1,2 M€ en fonctionnement (y compris 1,1 M€ de gestion immobilière – loyers) et 1,8 M€ en investissement (prévision de vente de biens immobiliers).

Les moyens informatiques de la collectivité

La proposition de budget s'élève à 3,2 M€ en investissement pour les moyens informatiques de la collectivité. Ces crédits concernent principalement :

- Le développement des télé-services afin de faciliter les démarches en ligne et optimiser le travail des agents, la poursuite des chantiers de dématérialisation des documents papiers.

L'acquisition de nouveaux progiciels (RH, Archives, social) et l'évolution des progiciels actuels pour un montant de 1,7 M€ ;

- Le renouvellement de serveurs et le remplacement des postes de travail devenus obsolètes, pour 1,1 M€ ;
- Les autres postes importants concernent l'acquisition des licences associées aux serveurs, à la bureautique, aux sauvegardes et au stockage pour 0,4 M€.

Le budget de fonctionnement de 1,4 M€ est en diminution (-3 %). Cette baisse s'explique par une réduction des coûts de maintenance liée à un niveau d'investissement soutenu et le transfert de certaines charges en investissement.

Il se décompose de la façon suivante : des dépenses de téléphonie pour 0,54 M€ relatives à la location de lignes (69 sites), l'hébergement d'applications, les abonnements et communications téléphoniques ; des charges de maintenance des applications et des matériels pour 0,5 M€ ; 0,2 M€ consacrés à de l'assistance extérieure ; et 0,2 M€ pour le règlement de la cotisation au GIP Territoires numériques Bourgogne Franche Comté.

Coordination et fonctions transversales

Le budget de fonctionnement de 0,4 M€ demeure stable et principalement consacré à l'accompagnement des missions des élus départementaux ainsi qu'à leur formation, aux dépenses de documentation de la collectivité et à la conduite d'opérations de coopération décentralisée avec la Ville de Tahoua au Niger et, plus récemment, avec la Région de Varaždin en Croatie.

Les dépenses de communication

Pour accompagner sa stratégie de communication, la collectivité a choisi de maintenir au même niveau qu'en 2019 le budget consacré à la construction de son image et à la promotion de l'ensemble de ses

Budget 2020

Des engagements forts au service des Saône-et-Loiriens, au plus près des réalités territoriales

politiques publiques, soit 0,84 M€. Les dépenses de communication ont ainsi baissé de 20 % depuis 2015. Ce budget pour 2020 permet notamment d'éditer chaque trimestre *Saône-et-Loire 71, le magazine*, de le diffuser dans tous les foyers du département et de toucher un public qui reste attaché aux outils de communication traditionnels. En complément, et pour toucher une cible plus large, le Département est très actif sur les réseaux sociaux. Une présence qui l'a rendu plus accessible et qui lui a permis de construire un lien permanent avec ses administrés. L'organisation d'évènements et le soutien aux manifestations constituent également une priorité. Ils rendent plus visible l'action du Département et créent des relations fortes avec les Saône-et-Loiriens.

Les affaires juridiques et les assurances

Les dépenses en matière juridique s'établissent à 0,6 M€ pour 2020 soit une diminution notable de 0,3 M€ (- 31% par rapport à 2019). Cette baisse a été rendue possible par une négociation avantageuse de l'ensemble des contrats d'assurance de la collectivité passant de 0,8 M€ à 0,5 M€.

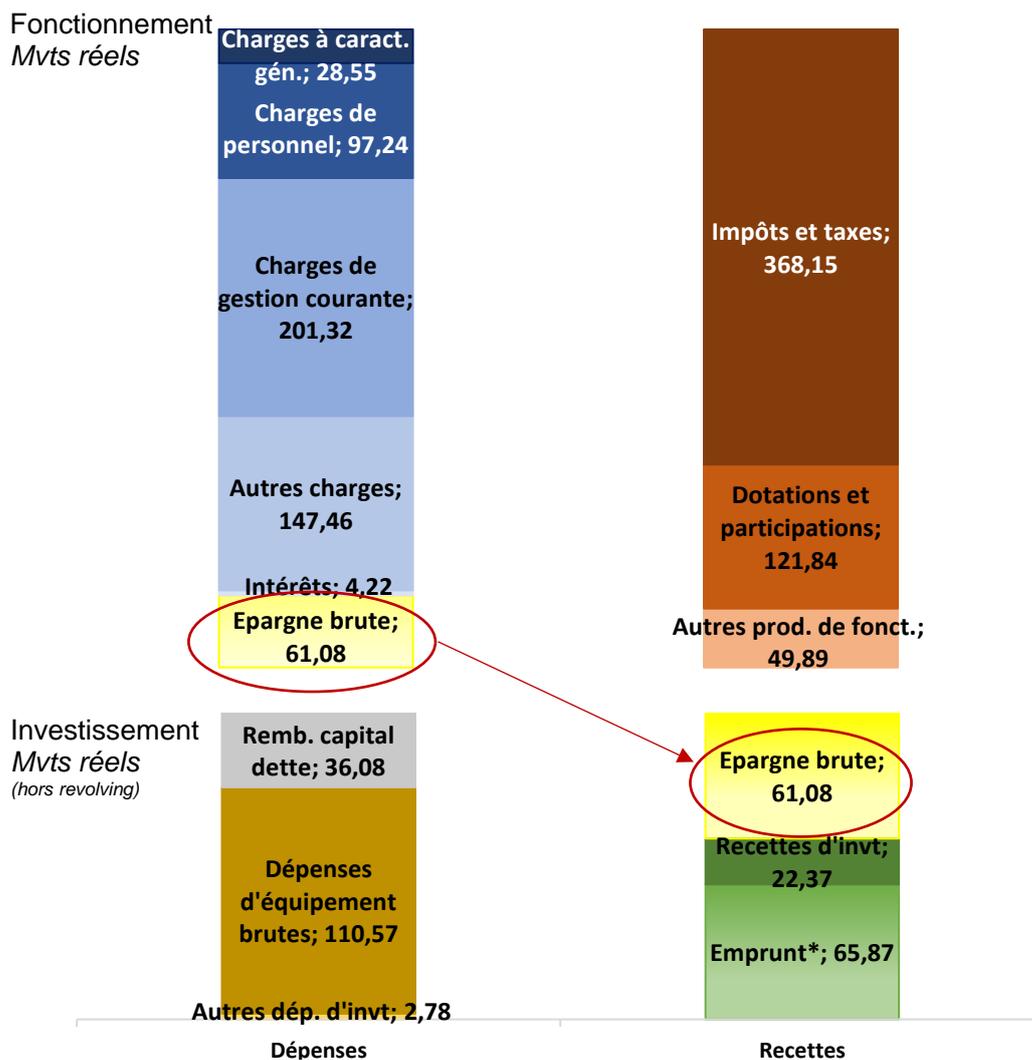
Outre ce périmètre, les affaires juridiques traitent des annonces de marchés publics, des contentieux et des litiges divers de la collectivité.

LA SOUTENABILITE FINANCIERE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2020

Le relatif dynamisme envisagé sur les recettes de fonctionnement, porté par la taxe sur le foncier bâti, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, par rapport à l'évolution des dépenses de fonctionnement globale contenue dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, permet de dégager une épargne brute se maintenant à un

haut niveau. Elle serait ainsi de **61,1 M€ en 2020**, légèrement inférieure à celle prévue en 2019 à la décision modificative de novembre (-1,5 M€). L'épargne ainsi dégagée en fonctionnement, permet de financer des projets ambitieux en investissement, tout en maintenant une situation financière soutenable à moyen terme.

Pour le budget principal :



* la prévision d'emprunt n'intègre pas les écritures de résultats établis en cours d'année

Si le budget présenté est équilibré par un recours à l'emprunt de 65,9 M€, les prévisions de compte administratif anticipé pour 2020 permettent toutefois d'envisager une **maîtrise de l'évolution du stock de dette départementale** entre 285 et 290 M€.

Aussi, en se maintenant autour d'une prévision de **capacité de désendettement de 4,5 années**, le niveau d'endettement de la collectivité resterait **très en deçà des seuils d'alerte (8 ans) ou critique (10 ans)**.

Des propositions pour le BP 2020 soutenables financièrement

De même, comme indiqué dans le rapport sur les orientations budgétaires pluriannuelles, débattu le 14 novembre, la **capacité de désendettement du Département se maintiendrait en-deçà de 6 années à moyen terme**.

La capacité de désendettement du Département resterait ainsi soutenable malgré les risques sur les recettes de fonctionnement engendrés par le projet de loi de finances pour 2020, notamment le transfert de la taxe sur le foncier bâti aux communes dès 2021. Cette réforme, selon les modalités de compensation qui seraient décidées par le Gouvernement, pourrait induire une dégradation de l'épargne brute du Département l'année de sa mise en application.

Les propositions du **budget primitif pour 2020 s'inscrivent donc dans une programmation pluriannuelle soutenable** financièrement pour le Département malgré des risques prégnants sur ses produits de fiscalité.

